

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 635****19 juin 2004****SOMMAIRE**

<b>AFI Finance International Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30479</b>	<b>Invirex Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30477</b>
<b>Au Vieux Tonneau, S.à r.l., Dudelange . . . . .</b>	<b>30475</b>	<b>Italfrance Moda S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30472</b>
<b>Big Rock International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30476</b>	<b>Italfrance Moda S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30473</b>
<b>Big Rock International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30477</b>	<b>IWA S.A., Wasserbillig . . . . .</b>	<b>30480</b>
<b>Carlin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30434</b>	<b>Multiplex International Group S.A., Luxembourg</b>	<b>30478</b>
<b>Castel S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30478</b>	<b>Multiplex International Group S.A., Luxembourg</b>	<b>30433</b>
<b>Crefina S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30479</b>	<b>Multiplex International Group S.A., Luxembourg</b>	<b>30433</b>
<b>Digital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30471</b>	<b>Nichido Investment (Luxembourg) S.A.H., Munsbach . . . . .</b>	<b>30480</b>
<b>Financière Mirage S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30434</b>	<b>Pro-Inter S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .</b>	<b>30475</b>
<b>First Alliance Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30475</b>	<b>SAES Getters International Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30479</b>
<b>Fuentesanco S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30479</b>	<b>Shell Treasury Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b>	<b>30474</b>
<b>Global Fund Services (Luxembourg) S.A., Munsbach . . . . .</b>	<b>30480</b>	<b>Valle Serena, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>30468</b>

**MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 65.419.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Signature.

(034512.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 65.419.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Signature.

(034513.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**CARLIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 60.832.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire tenue à Luxembourg en date du 22 avril 2004 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.-l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour CARLIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04733. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033992.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

**FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme,  
(anc. FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.).**

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.725.

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of March.

Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FINANCIERE MIRAGE S.A. (formerly known as FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.) (the Shareholders), a Luxembourg limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, in L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.725 and incorporated pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 October, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 1734 of 5 December, 2002, such deed having been further amended on 3 December, 2003 pursuant to a deed of the same notary published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No. 80 of 21 January, 2004 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Bernard Beerens, avocat, Luxembourg, who appoints as Secretary Mr Olivier Wuidar, juriste, Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mrs Alexandrine Armstrong, avocat, Luxembourg.

(the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The collective proxy from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares of the Company (the Shares) with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents), representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the collective proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Creation of new classes of shares and conversion of the existing issued Shares into class B shares of the Company;
3. (a) Acknowledgement by the Shareholders of the report issued by PricewaterhouseCoopers S.à r.l. and of the report issued by the board of directors of the Company (the Board of Directors);  
(b) To the extent necessary, waiver, by the Shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue (as defined below);

(c) Issue by the Company (the Issue) of up to a maximum number of 25,000,000 (twenty-five million) non-interest bearing registered bonds with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each (the CBs), with (i) an initial issue of the CBs of up to 10,000,000 (ten million) CBs to be issued by the Company on, or about, 30 March, 2004 (the Initial CBs), and (ii) additional conditional issues subsequent to 30 March, 2004 for a maximum aggregate number of 15,000,000 (fifteen million) CBs (the Additional CBs), to be subscribed for and paid in accordance with the terms of the investment agreement entered into on, or about 29, March, 2004 between, inter alia, the PAI Investors (as defined there-

in), SPINWELF COMERCIO INTERNATIONAL Lda, ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS Lda, Arthur Schmed, Giovanni Zaccanti, Roberto Degli Esposti Venturi, Franco Tozzi, Denise Marchionni, Luigi Nanni, Sestillio Bellucci, Mario Muttoni, Hans Peter Suter, Markus Bihler, Klaus Dotter, Theodor Nuetzi, Romeo Marinoni, Sergio Zappella, LOREN S.A., and the Company (the Investment Agreement) (capitalised terms not otherwise defined shall have the same meaning ascribed to them in the Investment Agreement); and

(d) Acknowledgement that (i) the CBs are convertible into shares in registered form of the Company (the Conversion Shares) at a conversion ratio of 1:1 (i.e. one CB in a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with and subject to the terms of the Investment Agreement and the terms and conditions of the CBs, to one Conversion Share in a nominal value of (1.25 (one Euro twenty-five cents)) and that (ii) upon the conversion and the issue of the Conversion Shares such shares shall be issued as either class A shares of the Company (Class A Shares) or class B shares of the Company (Class B Shares), in accordance with the Investment Agreement and the terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding Class A Shares and/or Class B Shares, as the case may be, save as otherwise provided in the Investment Agreement and the terms and conditions of the CBs;

4. Empowerment of and authorisation to the Board of Directors (i) to implement the Issue in accordance with and subject to the terms and conditions of the Investment Agreement and the terms and conditions of the CBs, (ii) to determine the date of the Issue;

5. Authorisations for the amendment of the share register of the Company and the creation and execution of a bond register of the Company;

6. Restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety, substantially in the form of the draft of the restated Articles sent to each of the Shareholders; and

7. Miscellaneous.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create Class A Shares, and Class B Shares of the Company and to convert the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) existing issued Shares into 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) Class B Shares (the Conversion). After the Conversion, the shareholding of the Company shall thus be as follows:

Name of Shareholder	Number of Shares
PAI EUROPE III - A FCPR	1,178 Class B Shares
PAI EUROPE III - B FCPR	12,521 Class B Shares
PAI EUROPE III - C FCPR	9,012 Class B Shares
PAI EUROPE III - D FCPR	1,882 Class B Shares
PAI EUROPE III - D2 FCPR	207 Class B Shares

The Meeting resolves to note that the rights and obligations pertaining to the Class A Shares and Class B Shares of the Company, are the same as those pertaining to the Shares (save as to those rights which shall be defined in relation to the amendments of the Articles as shall be resolved hereafter).

*Third resolution*

The Meeting acknowledges the report issued by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. and the report issued by the Board of Directors, hereto attached, and resolves to record, to the extent necessary, the waiver, by the Shareholders, of their preferential subscription rights in respect of the Issue of the Convertible Bonds and of the shares that may be issued within the limits of the authorised capital hereafter fixed in Article 5.1 of the Articles of Incorporation.

The conclusion of the report of PricewaterhouseCoopers which is established in French reads as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le fait que la valeur totale maximale attribuée à l'emprunt obligataire convertible émis le 30 mars 2004 tel que décrit au paragraphe 2.1 (a) est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions qui seront émises, la conversion étant de 1:1, les droits de conversion étant appliqués à cette date.»

The Meeting resolves to issue up to a maximum number of 25,000,000 (twenty-five million) CBs with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, with (i) Initial CBs of 5,908,979 (five million nine hundred and eighty thousand nine hundred and seventy-nine) CBs to be issued by the Company on, or about, 30 March, 2004, and (ii) Additional CBs to be issued by the Company subsequent to 30 March, 2004 for a maximum aggregate number of 19,091,021 (nineteen million ninety-one thousand and twenty-one) CBs to be subscribed for and paid in accordance with the terms of the Investment Agreement, the Initial CBs being subscribed and paid as follows:

(i) 797,712 CBs representing EUR 997,140 to be issued to and paid up by SPINWELF COMMERCIO INTERNATIONAL Lda in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;

(ii) 797,712 CBs representing EUR 997,140 to be issued to and paid up by ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS Lda in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;

(iii) 50,226 CBs representing EUR 62,782.5 to be issued to and paid up by AURA CONSULTING S.r.l. in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;

- (iv) 11,818 CBs representing EUR 14,772.5 to be issued to and paid up by GIANO S.r.l. in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (v) 295,449 CBs representing EUR 369,311.25 to be issued to and paid up by VALENS S.r.l. in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (vi) 8,863 CBs representing EUR 11,078.75 to be issued to and paid up by Mr Franco Tozzi in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (vii) 31,908 CBs representing EUR 39,885 to be issued to and paid up by Ms Denise Marchionni in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (viii) 20,681 CBs representing EUR 25,851.25 to be issued to and paid up by Mr Luigi Nanni in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (ix) 14,772 CBs representing EUR 18,465 to be issued to and paid up by Mr Sestillio Bellucci in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (x) 3,545 CBs representing EUR 4,431.25 to be issued to and paid up by Mr Hans-Peter Suter in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xi) 35,428 CBs representing EUR 44,285 to be issued to and paid up by Mr Markus Bihler in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xii) 24,049 CBs representing EUR 30,061.25 to be issued to and paid up by Mr August Klaus Dotter in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xiii) 24,049 CBs representing EUR 30,061.25 to be issued to and paid up by Mrs Elisabeth Dotter in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xiv) 14,639 CBs representing EUR 18,298.75 to be issued to and paid up by Mr Theodor Nuetzi in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xv) 3,342 CBs representing EUR 4,177.5 to be issued to and paid up by Mr Michael Sterk in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xvi) 17,726 CBs representing EUR 22,157.5 to be issued to and paid up by Mr Bernard Bihler in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xvii) 146,987 CBs representing EUR 183,733.75 to be issued to and paid up by PAI Europe - III A, FCPR in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xviii) 1,562,743 CBs representing EUR 1,953,428.75 to be issued to and paid up by PAI Europe - III B, FCPR in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xix) 1,124,803 CBs representing EUR 1,406,003.75 to be issued to and paid up by PAI Europe - III C, FCPR in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xx) 234,907 CBs representing EUR 293,633.75 to be issued to and paid up by PAI Europe - III D, FCPR in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xxi) 25,814 CBs representing EUR 32,267.5 to be issued to and paid up by PAI Europe - III D2, FCPR in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement;
- (xxii) 661,806 CBs representing EUR 827,257.5 to be issued to and paid up by SEI II LP in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs and the Investment Agreement.

The Meeting acknowledges that (i) the CBs are convertible into shares in registered form of the Company (the Conversion Shares) at a conversion ratio of 1:1 (i.e., one CB in a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) entitles its registered holder, upon the conversion thereof being made in accordance with and subject to the terms of the Investment Agreement and the terms and conditions of the CBs, to one Conversion Share of a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents)) and that (ii) upon the conversion and the issue of the Conversion Shares, such shares shall be issued as Class A Shares or, as the case may be, Class B Shares, in accordance with the terms of the Investment Agreement and terms and conditions of the CBs, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding Class A Shares, or, as the case may be, Class B Shares save as otherwise stated in the Investment Agreement and/or the terms and conditions of the CBs.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to empower and authorise the Board of Directors (i) to implement the Issue in accordance with and subject to the terms and conditions of the Investment Agreement and the terms and conditions of the CBs, and (ii) to determine the date of the Issue.

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to reflect the Conversion, (ii) to create a bond register of the Company in order to record the Issue and (iii) to empower and authorise any director and/or any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, acting individually on behalf of the Company, to amend the share register of the Company and record the Issue in the bond register of the Company.

#### *Sixth resolution*

Each Shareholder declares to have received a draft of the proposed amendments and restatement of the Articles.

The Meeting resolves to amend and restate the Articles in their entirety (noting that the object of the Company has not been amended) so that they shall henceforth read as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object****1. Name**

1.1 There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the Shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of FINANCIERE MIRAGE S.A. (the Company).

**2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

2.3 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**3. Duration**

3.1 The Company is formed for so long as it can realise its object in accordance with Article 4 of the Articles.

**4. Objects**

4.1 The object of the Company is (a) to hold at least one share in the corporate capital of EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, tax code 04100360967, (or in any company resulting from any merger de-merger, consolidation, amalgamation, transformation, or any change of corporate form of EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A.), and (b) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the Company's participation in EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A., including the administration, management, control and development of such participation.

4.2 The Company may carry out and/or grant to group companies, whether or not it holds a direct or indirect interest in such companies, general accounting, tax, secretarial, administrative, financial, coordination, reporting and other support services and facilities and any other form of managerial assistance.

4.3 The Company may, directly or indirectly, and for so long as such activities fall within the scope of Article 4.1, invest in real estate, establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprise, acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, receive or grant licenses on intellectual property rights and grant to or for its own benefit or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect interest, any support, loans, mortgages, pledges, encumbrances, guarantees and (financial) assistance.

4.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects as stated in Article 4.1.

4.5 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

**Share Capital - Shares****5. Share Capital**

5.1 In addition to the subscribed share capital, the authorised capital is set at EUR 278,145,431.25 (two hundred seventy-eight million one hundred forty-five thousand four hundred thirty-one Euro and twenty-five Cents) and is divided into class A common voting shares (the Class A Shares), class B common voting shares (the Class B Shares), each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association, and each having a nominal par value of Euro 1.25.

The Class A Shares and Class B Shares may be converted as per Article 7 of the Articles of Association.

5.2 The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) Class B Shares, with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) each being fully paid up.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

**5.3 Authorisation of the Board of Directors**

(a) The Board of Directors of the Company is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on March 30, 2004 to render effective the increase of the capital indicated in Article 5.1, without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled. In particular the Board of Directors is authorised and instructed, (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles of Association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set out hereafter in Article 5.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

(b) Within the authorised share capital, a total amount of 6,306,235 (six million three hundred six thousand two hundred thirty-five) Class A Shares, and 11,010,110 (eleven million ten thousand one hundred ten) Class B Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, without reserving any preferential subscription right:

(i) an aggregate amount of 6,306,235 (six million three hundred six thousand two hundred thirty-five) Class A Shares shall be reserved to the Class A Shareholders in the event of the conversion of the CBs issued to them by the Company; and

(ii) an aggregate amount of 11,010,110 (eleven million ten thousand one hundred ten) Class B Shares shall be reserved to the Investment Shareholders in the event of the conversion of the CBs issued to them by the Company.

(c) The Class A Shares and Class B Shares issued pursuant to Article 5.3(b) shall be issued by the Board of Directors as determined by the Board of Directors pursuant to the terms and conditions of the CBs, it being understood that the Board of Directors shall issue (i) Shares of the class held by the bondholder at the time of the conversion of the CBs into Shares and (ii) Class B Shares if the bondholder is an Investment Shareholder.

(d) Within the authorised share capital, a total amount of 67,008,806 (sixty-seven million eight thousand eight hundred six) Class A Shares, and 116,991,194 (one hundred sixteen million nine hundred ninety-one thousand one hundred ninety-four) Class B Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, reserving preferential subscription rights to the Class A Shareholders and the Investment Shareholders as follows:

(i) an aggregate amount of 67,008,806 (sixty-seven million eight thousand eight hundred six) of Class A Shares shall be reserved to the Class A Shareholders;

(ii) an aggregate amount of 116,991,194 (one hundred sixteen million nine hundred ninety-one thousand one hundred ninety-four) of Class B Shares shall be reserved to the Investment Shareholders; and

(e) The Class A Shares and Class B Shares issued pursuant to Article 5.3(d) shall be issued by the Board of Directors as determined by the Board of Directors, provided that (i) one or several capital increases shall not exceed an aggregate amount of (70,000,000 (seventy million Euro) (including par value and premium) in any 12 (twelve months) period, (ii) the Board of Directors shall issue a number of Shares and CBs in a proportion which shall not be higher than no. 10 Shares for no. 90 CBs, (iii) the Class A Shareholders and the Investment Shareholders are entitled to subscribe to a number of shares and CBs in proportion to the number of Class A Shares, Class B Shares and CBs they hold in the Company, it being understood that each Shareholder and/or bondholders shall subscribe simultaneously to the same relevant proportion of Shares and CBs it holds.

(f) Within the authorised share capital, a total amount of 7,720,580 (seven million seven hundred twenty thousand five hundred eighty) Class A Shares, and 13,479,420 (thirteen million four hundred seventy-nine thousand four hundred twenty) Class B Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, without reserving any preferential subscription right, such shares to be issued in accordance with any investment agreement as may be entered from time to time by the Company, provided that such share capital increases takes place by April 8, 2004.

(g) The Board of Directors shall convene a General Meeting in order to increase the authorised share capital and/or amend the number of the authorised Class A, Class B and/or Ordinary Shares to be issued, and therefore amend Articles 5.1 and 5.3(b) (d) and Error! Reference source not found. if at any time the number of shares specifically reserved under Article 5.3 does not suffice for the issue of shares in accordance with Article 5.3 and Article 7.

For the avoidance of doubt, the Board of Director's shall issue Shares within the authorised share capital strictly in accordance with the provisions of this Article 5.3 of the Articles of Association.

Any capital increase reserved to the Shareholders shall be carried out by issuing a number of Class A Shares and Class B Shares proportional to the existing number of Class A Shares and Class B Shares (if any) at the date of the capital increase.

## 6. Shares

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form only.

6.2 The Class A Shares, the Class B Shares and the Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares, but each Class A Share, each Class B Share and each Ordinary Share is entitled to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the total number of such shares in existence.

6.3 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in said register.

6.4 The Company will recognise only 1 (one) holder per Share. In case a Share is held by more than 1 (one) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 10% per year calculated from the date when payment was due.

6.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

## 7. Conversion of class A Shares and classe B Shares

### 7.1 Conversion of Class A Shares

(a) Except as otherwise set forth in Articles 7.1(b) and 7.1(c), all Class A Shares shall automatically be converted, without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof upon any Transfer by a Class A Shareholder, into Ordinary Shares.

(b) The provisions of Article 7.1(a) shall not apply to Transfers (i) made pursuant to Articles 8.1(b) and 8.1(c), (ii) made to an other Class A Shareholder following the exercise of its pre-emption right pursuant to Article 10.2 or Article

10.5, or (iii) made to a Call Beneficiary following the exercise of the Non-compete Option in accordance with Article 15.1.

(c) All Class A Shares shall automatically be converted, without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof and upon the Transfer by a Class A Shareholder to an Investment Shareholder, into Class B Shares.

(d) All Class A Shares issued to the bondholders upon conversion of the CBs shall automatically be converted, without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, into Ordinary Shares if the bondholder is a Shareholder holding Ordinary Shares.

(e) All Class A Shares shall automatically be converted into Ordinary Shares, without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof and upon any breach by a Class A Shareholders to any of its obligations under any agreement to which such Class A Shareholders and the Company are expressed to be a party.

(f) Class A Shares shall be converted into Ordinary Shares or, as the case may be, Class B Shares in accordance with this Article 7.1 at a conversion rate of 1 (one) Ordinary Share, or as the case may be, 1 (one) Class B Share. The conversion shall be exercised for the entirety of the Class A Shares so transferred and may not be exercised in part.

#### 7.2 Conversion of Class B Shares

(a) Except for transfers made pursuant to Article 8.1(a)(i) to (iii), all fully paid Class B Shares shall automatically be converted, without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof and upon the Transfer of the Class B Shares, (i) into fully paid up Class A Shares, should the Class B Shares be transferred to a Class A Shareholder or to an Additional Distribution Minority Shareholder, and (ii) except for any Transfer made pursuant to Article 9.6 or 10.1, into fully paid up Ordinary Shares if the Class B Shares are transferred to a non-Class A Shareholder and/or a non-Investment Shareholder.

(b) Class B Shares shall be converted into Ordinary Shares or, as the case may be, Class A Shares in accordance with this Article 7.2 at a conversion rate of 1 (one) Ordinary Share, or as the case may be, 1 (one) Class A Share. The conversion shall be exercised for the entirety of the Class B Shares so transferred and may not be exercised in part.

#### 7.3 Duties of the Board of Directors

The Board of Directors is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Shares and/or Class B Shares as provided in this Article 7 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to the of the Articles of Association in front of a Luxembourg notary and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of 5 of the Articles of Association by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

#### 8. Transfer of Shares and securities

8.1 The provisions set out in 10, 11, 12, 13, and 14 relating to certain Transfer of Securities (including, for the avoidance of doubt, Shares) shall not apply in the following circumstances:

(a) Securities held by an Investment Shareholder may be freely transferred to:

(i) an other Investment Shareholder;

(ii) a Syndicate Investor pursuant to Article 9.6;

(iii) any partner, unit holder or holder of interest in an Investment Shareholder and /or in one of the entities referred to in this Article 8.1(a) (i) to (iii);

(iv) an Additional Distribution Minority Shareholder.

(b) any Securities held by a Class A Shareholder may be transferred mortis causa to direct relatives within the second degree of the deceased holder of such Securities;

(c) provided that all the Class B Shareholders have given their prior written consent, such consent not to be unreasonably withheld, SPINWELF may Transfer all of the Securities and Loren Securities which it holds to Mr Zappella, ESCADOTE may Transfer all of the Securities and Loren Securities which it holds to Mr Schmed and VALENS may Transfer all of the Securities and Loren Securities which it holds to Mr Zaccanti, and AURA may Transfer all of the Securities and Loren Securities which it holds to Mr Venturi and GIANO may Transfer all of the Securities and Loren Securities which it holds to Mr Muttoni it being understood that Mr Zapella, Mr Schmed, Mr Zaccanti, Mr Venturi and/or Mr Muttoni shall in such case become Class A Shareholders; and

(d) the Transfer of any Securities in connection with any Listing.

8.2 Class A Shareholders, holders of Ordinary Shares, Mr Zapella jointly with Ms Magro, and Mr Schmed, may not, directly or indirectly, Transfer any of their Securities for a period of two years from March 30, 2004 (other than pursuant to Articles 8.1(b), (c), and (d), Article 12, 13, 14, 15) without the prior written consent of the Class B Shareholders. Any such Transfer shall, however, even if consented to by the Class B Shareholders, be subject to the provisions of these Articles of Association. Any Transfer in violation of this Article 8.2 shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its register(s).

#### 9. Restriction on the transfer of securities

9.1 No Transfer of any Securities shall be effected, unless the Board of Directors is satisfied that (a) such Transfer is effected in accordance with these Articles of Association and (b) the Company is not in breach of any of its obligations under any agreement to which it is expressed to be a party.

9.2 No Shareholder may Transfer any Securities of a certain category without simultaneously transferring to the transferee the same proportion of each other category of Securities in the Company and Loren Securities that it holds. Any Transfer of Securities in violation of this Article 9.2 shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its register(s).

Notwithstanding any other provision of the Articles of Association, for the purposes of Article 9.2, as well as for the purposes of the other clauses of this Articles of Association requiring a proportionality between the different categories

of Securities and Loren Securities held or transferred by a party, all the Investment Shareholders shall be considered as a single party. Therefore, for the sake of clarity, it is expressly agreed that the Investment Shareholders shall be free to Transfer among themselves any Securities and/or Loren Securities they hold.

9.3 For the purpose of Article 9.2, each of (a) VALENS and Mr Zaccanti collectively, (b) AURA and Mr Venturi collectively, and (c) GIANO and Mr Muttoni collectively, shall have their holding of Securities and Loren Securities deemed to be held by one person.

As a result,

(i) VALENS, AURA, and/or GIANO may only Transfer their Securities and/or Loren Securities provided that Mr Zaccanti, with respect of any Transfer by VALENS, Mr Venturi, with respect to any Transfer by AURA, and Mr Muttoni, with respect to any Transfer by GIANO, Transfer simultaneously the required proportion of any category of Securities and/or Loren Securities they hold so that the ratio of all categories of Securities and Loren Securities held by (a) VALENS and Mr Zaccanti collectively, (b) AURA and Mr Venturi collectively, and (c) GIANO and Mr Muttoni collectively shall remain the same;

(ii) Mr Zaccanti, Mr Venturi and Mr Muttoni may only Transfer their Securities and/or Loren Securities, provided that VALENS, with respect of any Transfer by Mr Zaccanti, AURA, with respect to any Transfer by Mr Venturi, and GIANO, with respect to any Transfer by Mr Muttoni, Transfer simultaneously the required proportion of all categories of Securities and/or Loren Securities they hold so that the ratio of all categories of Securities and Loren Securities held by (a) VALENS and Mr Zaccanti collectively, (b) AURA and Mr Venturi collectively, and (c) GIANO and Mr Muttoni collectively, shall remain the same; and

(iii) in the event of exercise by the Investment Shareholders of the drag along rights set forth in 13, (a) VALENS and Mr Zaccanti collectively, (b) AURA and Mr Venturi collectively, and (c) GIANO and Mr Muttoni collectively, shall be obliged to Transfer simultaneously the required proportion of all categories of Securities and/or Loren Securities they hold.

The provisions of this Article 9.3 shall apply in the event of any kind of Transfer, including, without limitation, in the event of a Transfer *mortis causa*.

9.4 Class A Shareholders, holders of Ordinary Shares, Mr Zapella jointly with Ms Magro, and Mr Schmed shall not, directly or indirectly, create or allow the creation of, any charge, pledge, mortgage, usufruct, lien, encumbrance or other third party right or interest over any of the Securities which they hold in the Company, unless (a) required by the Banks and in connection with the Transaction, (b) in favour of an Investment Shareholders, or (c) authorised by the Board of Directors and by the Investment Manager.

9.5 Investment Shareholders shall not create or allow the creation of, any charge, pledge, mortgage or usufruct over their Securities, unless (a) required by the Banks and (b) authorised by the Board of Directors.

9.6 Investment Shareholders may, up to 12 months from March 30, 2004 Transfer, directly or indirectly, in one or more transactions a minority portion of their Securities and/or Loren Securities they hold to third parties (the Syndicate Investors), provided that (x) the aggregate percentage of the voting rights of the Class B Shareholders shall not fall, directly or indirectly, below 50.01 per cent and (y) the Syndicate Investors shall not be an industrial or trade purchaser. Syndicate Investors shall be a Class B Shareholders and shall have the rights, and be bound by the obligations, of the Class B Shareholders.

9.7 Except for Transfers upon death, the Class A Shareholders, subject to the restrictions and limitations set forth herein, may only Transfer their Securities and Loren Securities for a cash consideration.

9.8 All the rights attached to the Securities and Loren Securities held by the Class A Shareholders and the holders of Ordinary Shares, including, without limitation, pre-emptive and preferential subscription rights, shall not be assigned, disposed of or transferred, except as otherwise specifically provided in these Articles of Association.

9.9 Any Transfer in violation of this Article 9 shall be void and ineffective *ab initio*.

10. First Offer - Right of pre-emption

10.1 Transfer by the Investment Shareholders

(a) Subject to Article 10.1(b), the Investment Shareholders may Transfer their Securities to any third party without any restriction or pre-emptive right of the Class A Shareholders or any other Shareholders or Investment Shareholders.

(b) If an Investment Shareholder intends to Transfer any of the Securities owned by it to a third party, it shall first give a written notice to the Class A Representative of its intention to dispose of such Securities (and the corresponding proportion of any other category of Securities and Loren Securities) (the First Notice). Within 25 (twenty-five) days from the First Notice, Class A Shareholders shall be entitled to make a firm, irrevocable, unconditional and legally binding cash offer - without any price adjustments, conditions (except as mandatorily provided by law) or other provisions - for a period of at least 6 (six) months (the First Offer Period), for the Securities (and the corresponding proportion of the other category of Securities and Loren Securities that such Investment Shareholder intends to Transfer (the First Offer). During the First Offer Period, such Investment Shareholder may not Transfer to any third party purchaser the Securities specified in the First Notice at a price that is equal to or less favourable than the price proposed in the First Offer.

If such Investment Shareholder does not Transfer the Securities specified in the First Notice within the First Offer Period at a price more favourable than the one contained in the First Offer, it shall be bound to re-initiate the entire procedure set forth in this Article 10.1 should it still intends to Transfer any of its Securities.

(c) The rights set out in Article 9.6 shall take precedence over the provisions of Article 10.1(b). The provisions of Article 10.1 shall apply before the provisions of 13 and 14, and the provisions of 13 and 14 shall take precedence over the provision of Articles 10.2, 10.5 and Article 12.

(d) Should the Investment Shareholders accept the First Offer and, therefore, Transfer to any Class A Shareholder the Securities specified in the First Notice, the provisions of Article 12 and 14 shall not apply.



## 10.2 Transfer by the Relevant Shareholders

(a) With respect to a Transfer of any Securities (and the corresponding proportion of any other category of Securities and Loren Securities) which any Relevant Shareholder wishes to dispose of (a Relevant Transferor), whether to another Shareholder or not, Investment Shareholders (or an Investment Shareholder nominated by the Investment Manager) and those other Relevant Shareholders that are still direct Class A Shareholders (such Relevant Shareholders and the Investment Shareholders, the Beneficiaries) have a pre-emption right over all such Relevant Transferor's Securities (and the corresponding proportion of other categories of Securities the Relevant Transferor holds).

(b) Subject to the provisions of Article 8.1(b), the above right of pre-emption shall apply, *mutatis mutandis*, in the event of a transfer on death, subject to the specific provisions set out in Articles 10.3 and 10.4.

(c) The rights set out in Article 10.2 shall take precedence over the provisions of Article 12 but the provisions of 13 and 14 shall take precedence over Articles 10.2, 10.5 and Article 12.

## 10.3 Procedure

(a) The Relevant Transferor shall give notice to the Investment Manager and the Beneficiaries of its intention to dispose of the Securities and Loren Securities as soon as it has received a firm, irrevocable and legally binding offer from any potential purchaser acting in good faith (such offer exclusively in cash and unconditional except for any administrative authorisations which may be required). Such notice (the Notice) shall be in writing by registered mail and give details of the conditions of the proposed Transfer (including closing arrangements), in particular (i) the number and type of Securities, and the pro-rata proportion of other categories of Securities and Loren Security held by the Relevant Transferor, intended to be transferred (the Transferred Assets), (ii) the identity of the proposed third party purchaser (with, if the third party purchaser is a corporate entity, the identity of its main and ultimate shareholders), (iii) the consideration offered by such third party for the Transferred Assets and (iv) the conditions of payment thereof, together with a copy of the legally binding offer.

In the event of a Transfer by VALENS, the Notice shall be jointly sent by Mr Zaccanti and it shall also include the number and the pro-rata proportion of the Securities and Loren Securities to be transferred by Mr Zaccanti pursuant to Articles 9.2 and 9.3. For the purpose of this Article 10.3, Mr Zaccanti shall be considered as a «Relevant Transferor» jointly with VALENS.

In the event of a Transfer by reason of death, and except as provided under Article 8.1(b), the Notice shall be given and the pre-emption procedure shall begin upon the commencement of the probate procedure by the legal heirs of the deceased (the Heirs) or by one of them duly authorised for the purposes, or, failing which, by the first of the Shareholders to do so.

In the event of Transfer by reason of death, the Notice given by the Heirs shall include a valuation in Euro of the Transferred Assets.

For the purposes of Articles 10.3(b), 10.3(c) and 10.4(b), in case of Transfer upon death the term «Relevant Transferor» shall mean the Heirs.

(b) The Investment Manager (on behalf of the Investment Shareholders), and the Beneficiaries intending to exercise their pre-emption rights shall, within 20 (twenty) days of receipt of the Notice (the Acceptance Period), inform the Relevant Transferor by registered mail, of their decision to exercise their pre-emption right on all (but not less than all) the Transferred Assets, at price determined in accordance with Article 10.4 (the Pre-emption Letter).

(c) Should the Investment Shareholders (also acting through the Investment Manager) and any other Beneficiary exercise their pre-emption right, the Investment Shareholders shall be entitled to purchase 65% of the Transferred Assets (as could be allocated among them by the Investment Manager) and the other Beneficiaries shall be entitled to purchase 35% of the Transferred Assets (in proportion to their respective participation in the share capital of the Company). Should the Investment Shareholders not exercise their pre-emption right, the other Beneficiaries shall be entitled to buy (in proportion to their respective participation to the share capital of the Company) all, (but not less than all) the Transferred Assets. Should no Class A Shareholder exercises its pre-emption right, the Investment Shareholders shall be entitled to purchase all (but not less than all) the Transferred Assets.

The Investment Manager may allocate the Transferred Assets among the Investment Shareholders by giving notice of such allocation to the Relevant Transferor (with copy to each other Beneficiary) within 7 (seven) days from the expiry of the 20 (twenty) day period referred to in Article 10.3(b).

The Notice given by the Relevant Transferor pursuant to Article 10.3(a) shall be considered as an irrevocable offer to sell and, upon receipt by the Relevant Transferor of a Pre-emption Letter, the Relevant Transferor shall be bound to sell the Transferred Assets to the relevant Beneficiary in accordance with this Article 10.3(c).

Subject to Article 10.4, the completion of the sale of the Transferred Assets shall take place within 30 (thirty) days following the receipt of the last Pre-emption Letter at a price determined in accordance with Article 10.4, at such reasonable time and place that the Beneficiaries and the Relevant Transferor agree or, failing which, at the registered office of the Company, provided that should any Investment Shareholder exercises its pre-emption right, the decision on the reasonable time and place shall pertain to it.

(d) If no Beneficiary exercises its pre-emption right within the Acceptance Period, the Relevant Transferor may Transfer to the third party purchaser all (but not less than all) the Transferred Assets specified in the Notice within 20 (twenty) days from the expiry of the Acceptance Period.

Such Transfer shall be carried out on the terms and conditions which are at least as favourable to the Relevant Transferor as those referred to in the Notice. Should the Transfer not take place on conditions at least as favourable to the Transferor, the pre-emption right as set out in Articles 10.2 and 10.3 shall apply to the Transfer proposed by the Relevant Transferor and the Relevant Transferor shall be bound to re-initiate the entire procedure set forth in Articles 10.2 and 10.3.

## 10.4 Purchase Price upon Pre-emption

(a) The purchase price payable upon pre-emption shall be equal to the price offered by the third party purchaser, as indicated by the Relevant Transferor to the Beneficiaries in the Notice.

(b) In the event of a Transfer upon death, the price shall be equal to the value of the Transferred Assets. Such value shall be indicated in the Notice and, if it is not objected to in accordance with the following provisions, shall be deemed agreed.

(c) If the events referred to in this Article 10.4(b) above occur, the Investment Manager (on behalf of the Investment Shareholders) and any Beneficiary may, within 20 (twenty) days of receipt of the Notice, inform the Relevant Transferor that they disagree with the valuation proposed by the Relevant Transferor. In this case, the value of the offer or the value of the Transferred Assets shall be determined by the Expert. The determination of the Expert shall be final and binding on the Beneficiaries and the Relevant Transferor (in the absence of fraud or manifest error). The Expert shall deliver his report to the Investment Manager, the Beneficiaries and the Relevant Transferor within 30 (thirty) days from its appointment. After receipt of the Expert's report, the Relevant Transferor or, failing which (i.e. when appropriate action has not been taken within 5 (five) Business Days in response to a formal notice to the Relevant Transferor to make such request, copied to the other Beneficiaries), the Investment Manager or any of the Beneficiaries, shall issue a new Notice in accordance with Article 10.3(a), with a copy of the Expert's valuation annexed thereto. The procedure provided for in Articles 10.3(b), (c) and (d) shall be applied.

However, the Investment Manager and each of the Beneficiaries may, within 5 (five) Business Days of receipt of the Expert's report, in response to such report, notify the Investment Manager, the Beneficiaries and the Relevant Transferor of their decision not to exercise their pre-emption right.

The Expert's fees and expenses shall be borne:

(i) equally by the Relevant Transferor and the Beneficiaries who objected to the value, if the value set forth in the Expert's report represents more than 95% but less than 105% of the price indicated by the Relevant Transferor in the Notice;

(ii) by the Relevant Transferor, if the value set forth in the Expert's report is lower than 95% of the value indicated by the Relevant Transferor in the Notice;

(iii) by the Beneficiaries who objected to the value, if the value set forth in the Expert's reports exceeds 105% of the value indicated by the Relevant Transferor in the notice.

#### 10.5 Transfer by the Shareholders

(a) With respect to a Transfer of any Securities (and the corresponding proportion of other categories of Securities and Loren Securities it holds) any Class A Shareholder or any Shareholder - other than an Investment Shareholder and a Relevant Shareholder - (for the purposes of this Article, a Transferor) intends to dispose of, whether in favour of another Shareholders or not, all the Class A Shareholders and the Investment Shareholders (the Offerees) have pre-emption right over all the Transferor's Securities which the Transferor wishes to dispose of.

(b) This right of pre-emption shall apply, mutatis mutandis, in the event of a Transfer on death, subject to the specific provisions set out in items (c) and (d) below.

(c) The provisions of Articles 10.3 and 10.4 shall apply mutatis mutandis to the pre-emption right in this Article 10.5. Should the Investment Shareholders and one or more other Offerees exercise their pre-emption right, the Investment Shareholders shall be entitled to purchase 65% of the Transferred Assets (as could allocated among them by the Investment Manager) and the other Offerees shall be entitled to purchase 35% of the Transferred Assets (pro-rata to their respective participation in the share capital of the Company). Should the Investment Shareholders not exercise their pre-emption right, the other Offerees shall be entitled to purchase (in proportion to their respective participation to the share capital of the Company) all the Transferred Assets. Should no Class A Shareholder exercises its pre-emption right, the Investment Shareholders shall be entitled to purchase all the Transferred Assets.

In the event of a Transfer by any of AURA or GIANO, the Notice shall be jointly sent with Mr Venturi or Mr Muttoni, as applicable, and it shall also include the number and the pro-rata proportion of the Loren Securities to be transferred by Mr Venturi or Mr Muttoni, respectively, pursuant to Articles 9.2 and 9.3. For the purposes of this Article 10.5, each of Mr Venturi or Mr Muttoni shall be considered as a «Relevant Transferor» jointly with AURA or GIANO, respectively.

(d) The rights set out in Article 10.5 shall take precedence over the provisions of Article 12 but the provisions of 13 and 14 shall take precedence over Articles 10.2, 10.5 and Article 12.

#### 11. Prohibited transfers

Subject to the provisions of any management plan which the Company may from time to time adopt and the transfer to the managers as defined in such management plan and notwithstanding anything to the contrary contained in the Articles of Association, the Investment Shareholders and the Relevant Shareholders and any other party shall not Transfer the private equity certificates issued by the Company (except as specifically provided for in the terms and conditions of such certificates). The holders of the Bonds shall not be allowed to transfer them.

#### 12. Tag along rights

12.1 Subject to Articles 12.4, 12.5 and 12.6, if a Shareholder (for the purposes of this Article, the Seller) intends to Transfer any of its Securities, whether to another Shareholder or not, all the Class A Shareholders and Investment Shareholders (the Tag Along Beneficiaries) shall have a tag along right against the Seller, pursuant to which, if they do exercise such right, the Seller may not sell its Securities (assuming that those Securities have not been acquired by the Beneficiaries or the Offerees in accordance with the provisions of 10) unless the proposed purchaser offers to acquire, on the same terms and conditions as those offered to the Seller, a number of Securities (and a pro-rata proportion of Loren Securities) held by each other Tag Along Beneficiary calculated according to the following formula (and the number of the Seller's Securities proposed originally for the Transfer shall be reduced accordingly):

$$NB=NS \frac{TB}{(TA + TS)}$$

Where:

NB means the number of shares that each Tag Along Beneficiary may be entitled to sell;

NS means the number of shares that the Seller had originally proposed for the Transfer;

TB means the total number of shares held immediately prior to the Transfer by the Tag Along Beneficiary who has decided to exercise such right;

TA means the aggregate number of shares held immediately prior to the Transfer by all the Tag Along Beneficiaries who have decided to exercise such right; and

TS means the total number of shares held by the Seller immediately prior to the Transfer.

12.2 In order to allow the Tag Along Beneficiaries to exercise their right under Article 12.1, the Seller shall give a notice to each of the Tag Along Beneficiaries, by registered mail, detailing the proposed method of Transfer, the identity of the proposed purchaser, the proposed price and the method of payment together with a copy of the legally binding offer. Such information shall be included in the Notice served pursuant to Article 10.3(a), or, in the event of a Transfer proposed by the Class B Shareholders, in a notice with the contents of the Notice indicated in Article 10.3(a), which shall be given to the Tag Along Beneficiaries.

Each of the Tag Along Beneficiaries wishing to exercise its right set out in this Article 12 shall, within (20) twenty days of the notice referred to in the above paragraph, inform the Seller, by registered mail, of its decision as to whether it exercises its pre-emption rights in accordance with 10, if applicable and granted to it pursuant to 10, or whether or not it intends to sell to the proposed purchaser the Securities (and the pro-rata proportion of the Loren Securities) that can be sold pursuant to this Article 12.

12.3 If one or more Tag-Along Beneficiaries exercise their tag along right pursuant to Article 12, the Seller shall cause the proposed purchaser to acquire the Securities of the Tag Along Beneficiaries for which the tag along is exercised, simultaneously with, and on the same terms as, the proposed Transfer by the Seller, which, otherwise, will not be allowed to carry out such Transfer.

12.4 The rights set out in Article 12 shall not apply if any of the relevant Beneficiaries or Offerees (as applicable pursuant to Article 10.2 and Article 10.5) exercise their pre-emption rights under 10, or if the relevant Shareholders exercise their rights under 13 or 14.

12.5 Article 12 shall not apply for any Transfer pursuant to Articles 8.1 and 9.6 and for any Transfer which relates to and follows: (i) the exercise of the Non-compete Call Option under 15, or (ii) any transfer mortis causa.

12.6 The Class A Shareholders shall be entitled to exercise the rights and powers set forth in this Article 12 for so long as they hold in the aggregate a number of Class A Shares representing a percentage of the share capital of the Company equal to or higher than 10%.

### 13. Drag along rights

13.1 Notwithstanding the provisions of 10 above, if the Investment Shareholders intend to Transfer, in whole or in part, whether to another Shareholder or not, their Securities (and the pro-rata portion of their Loren Securities) (for the purposes of this Article the Investment Shareholders being the Proposers) they shall, for the purposes of this Article 13.1, have the right to oblige all the other Shareholders and holders of Securities, to Transfer in favour of a third party purchaser and simultaneously with, and on the same terms and conditions as, the Proposers, a number of Securities (and the pro-rata portion of their Loren Securities) held by each other Shareholder and holder of Securities (the Drag Along Obligee) proportional to the ratio between the number of Securities offered to be transferred by the Proposers and the number of Securities held by the Proposers before the Transfer, provided that the third party purchaser shall be a bona fide purchaser and shall not act as a concert party with the Proposers, or be an affiliate to the Proposers, nor under the management, whether legal or de facto, of the Proposers.

13.2 The Proposers shall notify to each of the Drag Along Obligees, by means of registered mail, the identity of the proposed third-party purchaser, the proposed method of Transfer, the proposed price and the method of payment, and their intention to exercise the drag along rights together with the number and type of Securities (and the pro-rata portion of its Loren Securities) for which the drag along right is exercised.

13.3 Each of the Drag Along Obligees hereby irrevocably authorises the Proposers to negotiate the final documentation in relation to the sale on behalf of all the Drag Along Obligees. Each of the Drag Along Obligees undertakes to sign, deliver, endorse any document, certificate, instrument or agreement and to carry out all such actions that are necessary and opportune to fully Transfer the Securities (and the pro-rata portion of its Loren Securities) for which the drag along right have been exercised to the purchaser and to give effect to the foregoing.

13.4 The Proposers shall not be entitled to exercise the drag along rights for that portion of Securities that would cause the Class A Shareholders to fall, in the aggregate, below 20% of the corporate capital of the Company, except if the drag along rights are exercised for 100% of the Securities held by the Class A Shareholders and the Drag Along Obligee. For the avoidance of doubt and notwithstanding anything to the contrary contained in the Article of Association, the Proposers shall always be entitled to exercise the drag along right set forth in this 13 if such right is exercised for all the Securities of the Class A Shareholders and Drag Along Obligee in the Company.

13.5 The rights of the Proposers under 13 shall not take precedence over the First Offer pursuant to Article 10.1; however, the rights of the Proposers under 13 shall take precedence over Articles 10.2, 10.5 and 12 so that, if the Proposers exercise their right under 13, Articles 10.2, 10.5 and 12 shall not be applicable.

13.6 If the Proposers do not exercise the drag along rights set forth in this 13 but any of the Tag Along Beneficiaries exercise their rights under 12 with respect to a Transfer, thereafter the Proposers shall be entitled to exercise their drag along rights set forth in this 13 against all the Tag Along Beneficiaries who have not exercised their right under 12.

### 14. Change of control tag along

14.1 Notwithstanding the provisions of 13 above, in the event that the Investment Shareholders decide to effect a Transfer of a number of Securities (and the pro-rata proportion of the Loren Securities), which would cause their voting

rights in the Company to fall, in the aggregate (directly or indirectly), below 50.01% of the voting rights exercisable at the General Meeting, all the Class A Shareholders acting jointly shall have the right to require the Investment Shareholders to cause the purchaser to acquire all, but not less than all, the Securities (and all the Loren Securities) held by them, under the same terms and conditions as those benefiting the Investment Shareholders. Each Shareholder shall bear a proportion of all reasonable and evidenced costs incurred in respect of any such Transfer in proportion to the proceeds paid to each Shareholder in respect of the sale of its Securities.

14.2 In order to allow the Class A Shareholders to exercise their right under this 14, the Investment Shareholders must notify the Class A Representative, by means of registered mail, detailing the proposed offer of the purchaser (the Offer), including the method of Transfer, the identity of the proposed purchaser, the proposed price and the method of payment together with a copy of the Offer.

If the Class A Shareholders wish to exercise their right set out in this 14, the Class A Representative must, within 10 (ten) Business Days of receipt of the letter referred to in the above paragraph, inform the Investment Shareholders, by means of registered mail, of its decision as to whether the Class A Shareholders shall exercise their right in accordance with 14.

14.3 If the Class A Shareholders exercise their right under this 14, the Investment Shareholders cannot sell all or part of their Securities (and the pro-rata proportion of the Loren Securities) to the proposed purchaser unless they sell their Securities (and the pro-rata proportion of the Loren Securities) simultaneously with and on the same terms, in particular as to price, as the Class A Shareholders.

14.4 For the avoidance of doubt, the rights of the Class A Shareholders under this 14 shall take precedence over Articles 10.2, 10.5 and 12 and, if the Class A Shareholders exercise their rights under this 14, 10 and 12 shall not be applicable.

14.5 The rights of the Class A Shareholders under this 14 shall terminate and no more be applicable: (i) in case of Listing of the Company or of any company directly or indirectly controlled by the Company, or (ii) if the voting rights of the Investment Shareholders in the Company in the aggregate fall below 50.01% as a result of any capital increases of the Company not subscribed to by the Investment Shareholders.

14.6 The Class A Shareholders shall be entitled to exercise the rights and powers set forth in this 14 for so long as they hold in the aggregate a number of Class A Shares representing a percentage of the share capital of the Company equal to or higher than 10%.

#### 15. Call option upon breach of non-competition

15.1 Should any non-compete agreement and/or undertaking from time to time in existence to which the Company and the Relevant Shareholders (such Relevant Shareholders, the Non-compete Parties) are party to, be breached by any of the Non-Compete Party (a Breach), then the Class B Shareholders and the other Non-compete Party which are still direct Class A Shareholders of the Company (such Non-compete Parties, together with the Class B Shareholders, are referred to as the Call Beneficiaries) shall have the irrevocable and unconditional option to purchase from the defaulting Non-compete Party, which shall have the obligation to sell (the Non-compete Call Option), all (but not less than all) of the Securities and Loren Securities owned by such defaulting Non-compete Party (the Non-compete Securities) for an amount equal to the lower of: (i) the subscription price of the Non-compete Securities paid by the defaulting Non-compete Party, and (ii) the Fair Market Value of the Non-compete Securities as of the date of the Breach. If the defaulting Non-compete Party is either Mr Zappella and Ms Magro, Mr Schmed, or Mr Zaccanti the Call Beneficiaries shall have the right to exercise, in addition to the Non-compete Call Option on the Non-compete Securities directly owned by Mr Zappella, Mr Schmed or Mr Zaccanti (if any), as the case may be, the Non-compete Call Option on all (but not less than all) the Non-compete Securities owned respectively by SPINWELF, Escadote or VALENS.

15.2 If a Breach occurs, any Shareholder who has knowledge of the Breach shall notify it to the Class B Shareholders, the Non-compete Parties and the Company as soon as reasonably practicable.

15.3 The Non-compete Call Option shall be exercisable on all, and not less than all, the Non-compete Securities by any of the Call Beneficiaries by written notice (the Non-compete Notice) to the defaulting Non-compete Party (and copy to the other Call Beneficiaries) within the later of: (i) 60 (sixty) days of the date upon which the Call Beneficiaries shall have acquired knowledge of the Breach, and (ii) 20 (twenty) days after the determination of the Fair Market Value.

15.4 If the Class B Shareholders and other Call Beneficiaries exercise the Non-compete Call Option, the Class B Shareholders shall be entitled to purchase 50% of the Non-compete Securities (as could be allocated among them by the Investment Manager) and the other Call Beneficiaries shall be entitled to purchase 50% of the Non-compete Securities (in proportion to their respective participation in the corporate capital of the Company). If the Class B Shareholders do not exercise their Non-compete Call Option, the other Call Beneficiaries shall have the right to buy (in proportion to their respective participation to the share capital of the Company) all the Non-compete Securities. Likewise, if no other Non-compete Party exercises its Non-compete Call Option, the Class B Shareholders shall be entitled to purchase all the Non-compete Securities.

15.5 The Investment Manager shall have the right to allocate the Non-compete Securities among the Class B Shareholders by giving notice of such allocation to the Non-compete Party (with copy to each other Call Beneficiary) within 7 (seven) days from the Non-compete Notice.

15.6 Following the giving of the Non-compete Notice the Non-compete Party in default shall unconditionally sell and the Call Beneficiaries shall purchase the Non-compete Securities and the sale and purchase shall be completed within 30 (thirty) days after the giving of the Non-compete Notice at such reasonable time and place that the Class B Shareholders and the Non-compete Party in default agree or, failing which, at the registered office of the Company. The Non-compete Party in default undertakes to sign, deliver, endorse any document, certificate, instrument or agreement and to carry out all such actions that are necessary and opportune to fully Transfer all the Non-compete Securities to the Call Beneficiaries and to give effect to the foregoing.

## **Management - Supervision**

### 16. Appointment and dismissal of directors

16.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of 3 (three) members, either Shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

16.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

16.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may co-opt by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

### 17. Meetings of the Board of Directors

17.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the Chairman). The Board of Directors may further choose a secretary (the Secretary), either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will preside at all meetings of Shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

17.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other 2 (two) members of the board.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice (in which case a 1 (one) day advance written notice shall be given) or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a 5 (five) days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least 2 (two) directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

17.3 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax or telex.

17.4 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

### 18. Minutes of meetings of the Board of Directors

18.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any 2 (two) other directors. Any proxies will remain attached thereto.

18.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any 2 (two) other directors.

### 19. Powers of the Board of Directors

19.1 Except as provided in Article 19.2, the Board of Directors is vested with all the powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies' Act or by the present Articles of Association to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

19.2 The following matters shall require the approval of the General Meeting, except if carried out in connection with the Transaction:

- (a) the sale, lease, exchange, conveyance, transfer or other disposition of any of the Company's material assets;
- (b) the entering into any transaction with any officer, director of the Company, or their immediate families;

(c) any decision to revoke or fail to renew any material approval or license necessary for the business of the Company;

(d) the commencement of:

(i) any bankruptcy (faillite), insolvency, voluntary or judicial liquidation (liquidation volontaire ou judiciaire), composition with creditors (concordat préventif de faillite), moratorium or reprieve from payment (sursis de paiement), controlled management (gestion contrôlée), fraudulent conveyance (actio pauliana), general settlement with creditors, reorganisation or similar proceedings affecting the rights of creditors generally by the Company; or

(ii) any equivalent or analogous proceeding under the laws of the jurisdiction of any other entity in which the Company has as participation;

(e) any borrowing of monies (except from the Shareholders and/or the Investment Shareholders) such that the aggregate principal amount (including any premium payable on final repayment) outstanding of all monies borrowed by the Company (except from the Shareholders and/or the Investment Shareholders) would then exceed Euro 1 million;

(f) any decision to engage in a line of business materially different to the business of the acquisition of participations and the administration, management, control and development of those participations;

(g) the entering into any agreement otherwise than on arm's length terms;

(h) the incurring of any capital expenditure (except in connection with the sale and purchase of shares and/or participations) in aggregate which exceeds an equivalent amount of Euro 1 million per annum (or single items of expenditure which individually exceed Euro 500,000 per quarter);

(i) any or acquisition or disposal of shares in the capital of any other company;

(j) except as otherwise provided in this Article of Association (and in particular in 5 and 7) and of the CBs pursuant to their terms and conditions, any issuance, reduction, redemption, repurchase, acquisition or agreement to issue, redeem, repurchase or acquire, of any Securities or other share capital of the Company or rights of any kind convertible into or exchangeable for Securities (save for any issuance pursuant to any investment or similar agreement (if any) to which any or all of the Shareholders and the Company have entered or may enter into);

(k) any change to the Company's auditors and/or external bookkeepers (if different);

(l) any transfer, licence, assignment or merger of all or any part of the Company's business, provided that this shall include, without limitation, all assets (and rights to and over assets) and liabilities and goodwill of the Company, in each case other than in the ordinary course of business;

(m) the giving of any guarantees and indemnities given to any third party or third parties or the creation of any mortgages, charges or other security over the assets of the Company;

(n) the approving, entering into, making of amendments to, modifications, waivers, or changes to any shareholders' investment or similar agreement and related agreements (if any) which may be entered into between any or all of the Shareholders and the Company or to which the Company is a party from time to time; and

(o) the disposal of (and negotiation to dispose of) Securities pursuant to a Listing.

20. Delegation of powers and representation of the company

20.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to 1 (one) or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

20.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to 1 (one) or more directors, who will be called managing directors. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of Shareholders.

20.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of 2 (two) directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

21. Indemnification

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

22. Statutory auditor

22.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to 1 (one) or several statutory auditors, appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed 6 (six) years.

22.2 They may be re-elected and removed at any time.

### **General Meetings of Shareholders**

23. Powers of the general meeting

The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by law and these Articles of Association.

24. Annual general meeting of shareholders

24.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 30th of June of each year.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

24.2 Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

#### 25. Meetings - Proceedings, Vote

25.1 General meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any 2 (two) directors acting jointly.

It shall be necessary for the Board of Directors to call a General Meeting in accordance with the article 70 of the Companies' Act.

Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any General Meeting with Shareholders taking part in the meeting by telephone or video conference will be deemed to be a meeting held in Luxembourg if at least one Shareholder is physically present in Luxembourg and the conference is initiated from Luxembourg. General Meetings held by telephone or video conference may validly be held provided that the Shareholders have the opportunity hear each other and to participate in the deliberations of the General Meeting.

25.2 Shareholders will meet upon call by registered letter, fax or telex to be sent on not less than 8 (eight) days prior notice. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice by the Board of Directors. The day of the General Meeting shall not count in determining the notice period. All notices calling General Meeting must contain the place, the time and the agenda for such meetings. If all Shareholders are present or represented at the general meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

25.3 Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

25.4 Each Share entitles its Shareholder to one vote. The quorum for validly holding a General Meeting is reached only if Shareholders with at least 50% of the subscribed corporate capital are in attendance. Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting duly convened and held will be passed by a simple majority of the Shareholders present.

25.5 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting appointed by the majority of the Shareholders in attendance shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the Secretary and the scrutineer form the General Meeting's Board.

25.6 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the General Meeting's Board and by any Shareholder who wishes to do so.

25.7 An attendance list indicating the names of Shareholders and the number of Shares held by them shall be signed by each one of them or by their proxy before entering the General Meeting.

25.8 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any 2 (two) other directors.

### **Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

#### 26. Financial year

The Company's financial year runs from January 1 to December 31 of each year.

#### 27. Annual accounts

27.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

27.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

27.3 A fortnight before the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board's report, the auditors' report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

#### 28. Distribution of profits

28.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

28.2 Every year 5% of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

28.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

28.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

28.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by law.

28.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

#### 29. Dissolution

The Company shall be dissolved in accordance with Articles 1865 and subsequent of the Luxembourg Civil Code.

#### 30. Liquidation

The Company shall be automatically liquidated should its object as set out in Article 4 of the Articles not be attainable. The Board of Directors shall act as liquidator and take all necessary steps in order to proceed with the liquidation in accordance with Articles 144 and subsequent of the Companies' Act.

### **General provision**

31. All matters not governed by the present Articles of Association shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

#### Definitions

##### Acceptance Period

has the meaning ascribed to it in Article 10.3(b).

##### Additional Distribution Minority Shareholders

means the minority shareholders of SAECO USA Inc., SAECO FRANCE S.A., SPIDEM S.p.A, SAECO IBERICA S.A., SAECO AUSTRALIA PTY Ltd. and SAECO CANADA LTEE in which SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (or any entity following from its merger with another company) directly or indirectly owns more than 50% of the voting rights of such companies.

##### AURA

means AURA CONSULTING S.r.l. a limited liability company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Lorenzini 14, Porretta Terme (Bo) registered with the Companies Register of Bologna, tax code 02410491209

##### Bank

means the banks providing financing, funds and/or guarantees to one or more companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest, for the purpose of the Transaction.

##### Beneficiaries

has the meaning ascribed to it in Article 10.2(a).

##### Bonds

means the interest bearing registered bonds issued by the Company and subscribed to by SPINWELF, Escadote and Mr Zaccanti.

##### Breach

has the meaning ascribed to it in Article 15.1.

##### Business Day

means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are usually open in Milan and Luxembourg for the transaction of normal business banking.

##### Call Beneficiaries

has the meaning ascribed to it in Article 15.1

##### CBs

mean the convertible bonds that the Company may issue from time to time.

##### Class A Representative

means Mr Zappella as representative of the Class A Shareholders, who may be replaced by Mr Schmed or Mr Zaccanti with the favourable vote of 50.01% of the Class A Shares and the consent of the Investment Manager.

##### Class A Shareholders

means the holders of the Class A shares in the Company.

##### Class B Shareholders

means the holders of the Class B shares in the Company.

##### Companies Act

means the law of 10 August, 1915, on commercial companies, as amended.

##### Drag Along Obligee

has the meaning ascribed to it in Article 13.1.

##### ESCADOTE

means ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS Lda a company incorporated under the laws of Madeira (Portugal), with registered office in Madeira (Portugal), Avenida do Infante 50, 9000 Funchal, registered with the Companies Register of Madeira - matr. n. 03123 NIPC 511098847.

##### Expert

means an independent international investment bank, chosen from the following MEDIOBANCA, GOLDMAN SACHS, LAZARD, JP MORGAN, BNP PARIBAS, ROTHSCHILD, CSFB, MORGAN STANLEY, MCC, UBS WARBURG, as agreed by the Class B Shareholders, also through the Investment Manager, and the Class A Representative, or, failing such agreement, as selected, among the ones in the above mentioned list, by the President or the Vice-president from time to time of the Luxembourg National Council of Chartered Accountants at the request of the first party to do so.

##### Fair Market Value

means the fair market value of the Securities determined, unless agreed between the relevant parties, by the Expert as follows:

(a) the determination of the Expert shall be final and binding on the parties (in the absence of fraud or manifest error);

(b) the Expert shall determine the Fair Market Value in accordance with the criteria, if any, from time to time agreed between the Class A Representative and Class B Shareholders and the Company within 30 (thirty) days from its ap-



pointment and shall notify the Class B Shareholders, also through the Investment Manager, and the other interested parties of its determination;

(c) the Expert may have access to all accounting records or other relevant documents of the Company, subject to any confidentiality provisions.

Except as otherwise specifically provided, the fees and costs and expenses of the Expert shall be borne by the Shareholder whose Securities and any other securities are subject to a Transfer.

First Notice

has the meaning ascribed to it in Article 10.1(b).

First Offer

has the meaning ascribed to it in Article 10.1(b).

First Offer Period

has the meaning ascribed to it in Article 10.1(b).

General Meeting

means the general meeting of the Shareholders.

GIANO

means GIANO S.r.l. a limited liability company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Emilia Est 18/2, Modena (Mo) registered with the Companies Register of Modena, tax code 02888410368.

Heir

has the meaning ascribed to it in Article 10.3(a).

Investment Manager

means PAI partners, a company incorporated under the laws of France, whose registered office is at 43, avenue de l'Opéra, 75002, Paris, France, registered with the Companies Register of Paris under number 414946913.

Investment Shareholder

means any Class B Shareholders and any of those investors whose names are set out below:

PAI EUROPE III - A FCPR; PAI EUROPE III - B FCPR; PAI EUROPE III - C FCPR; PAI EUROPE III - D FCPR; PAI EUROPE III - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. Of the Code Monétaire et Financier) all acting by their Management Company, PAI PARTNERS S.A.S;

PAI EUROPE III - A; PAI EUROPE III - B; PAI EUROPE III - B2; PAI EUROPE III - B3; PAI EUROPE III - B4; PAI EUROPE III - B5; PAI EUROPE III - B6; PAI EUROPE III - B7; PAI EUROPE III - B8; PAI EUROPE III - C; PAI EUROPE III - C2, limited partnerships under English law acting by their general partner, PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED; and

SEI LP and SEI II LP, limited partnerships under English law acting by their general partner PAI Syndication General Partner Limited.

Listing

means the initial listing, including through an initial public offering of any of the Shares on a security exchange or other trading system or the granting of the trading in such shares on any public securities market whereby such shares can be freely traded and the approval for such trading becoming effective, whether such listing is effected by way of a primary or secondary offering, a placing or otherwise.

LOREN

means LOREN S.A., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 89 679.

Loren Securities

means the shares of any class and the convertible bonds of any class issued by Loren, except one share held by CHAPEL, S.à.r.l.

Mr Muttoni

Mario Muttoni, born in Porlezza (Como) on October 20, 1944, resident in Porlezza (Como), Via Cini 6, tax code MTTMRA44R20G889T

Mr Schmed

Arthur Schmed, born in Rueti (Switzerland) on February 7, 1947, resident in Duernten (Switzerland), Langruetistrasse 4, tax code SCHRHR47B07Z133U.

Mr Venturi

Roberto Degli Esposti Venturi, born in Granaglione (Bologna) on August 31, 1956, resident in Porretta Terme (Bologna), Via Lorenzini 14, tax code DGLRRT56M31E135R

Mr Zaccanti

Giovanni Zaccanti, born in Gaggio Montano (Bo), Italy, on August 8, 1949, resident in Gaggio Montano (Bo), Italy, Via Roma 6, tax code ZCCGNN49MO8D847L.

Mr Zappella

means Sergio Zappella, born in Gazzaniga (Bergamo) (Italy) on March 5, 1941, resident in Gabba di Lizzono in Belvedere, Bologna, tax code ZPPSRG41CO5D952F.

Ms Magro

Gloria Magro, born in Ormelle (Treviso), on April 24, 1943, resident in Gabba di Lizzono in Belvedere, Bologna (Italy), tax code MGRGLR43D64G115]

Non-compete Call Option

has the meaning ascribed to it in Article 15.1.

Non-compete Notice

has the meaning ascribed to it in Article 15.2.

**Non-compete Securities**

has the meaning ascribed to it in Article 15.1.

**Notice**

has the meaning ascribed to it in Article 10.3(a).

**Offer**

has the meaning ascribed to it in Article 14.2.

**Offerees**

has the meaning ascribed to it in Article 10.5(a).

**Pre-emption Letter**

has the meaning ascribed to it in Article 10.3(b).

**Proposers**

has the meaning ascribed to it in Article 13.1.

**Relevant Shareholders**

means Escadote, VALENS, SPINWELF, Mr Schmed, Mr Zaccanti and Mr Zappella and Ms Magro.

**Relevant Transferor**

has the meaning ascribed to it in Article 10.2(a)

**Securities**

means all the Class A Shares, Class B Shares, Ordinary Shares, warrants, bonds, preferential subscription rights, option rights or any other instruments issued now or in the future by the Company giving access or which may give access to its share capital and the Company CBs, the Bonds, the private equity certificates of any kind issued now or in the future by the Company.

**Seller**

has the meaning ascribed to it in Article 12.1.

**Shareholders**

means any and all shareholders of the Company irrespective of the class of Shares they hold.

**Shares**

means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of shares

**SPINWELF**

means SPINWELF COMERCIO INTERN. Lda. a company incorporated under the laws of Madeira (Portugal), with registered office in Madeira (Portugal), Avenida Arriada 303H, 9000 Funchal, registered with the Companies Register of Madeira - matr. n. 02536 NIPC 511089082

**Syndicate Investor**

has the meaning ascribed to it in Article 9.6.

**Tag Along Beneficiaries**

has the meaning ascribed to it in Article 12.1.

**Transaction**

means any and all of the (A) acquisition of SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (Saeco), the subsequent implementation of such transaction, through, among others, the mandatory tender offer, the residual tender offer, the squeeze-out, and the liquidation and payment to the minority shareholders of SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. if they exercise the right to withdraw in the event of merger of such company, (B) the subscription to and payment of, by any direct or indirect subsidiary of the Company, subordinated bonds with warrants that may be issued in favour of the shareholders of such subsidiary after the de-listing of SAECO, (C) the early repayment of the Bonds pursuant to their terms and conditions, (D) the adoption and implementation of any a management incentive plan (including any capital increase in relation thereto), (E) the implementation of the agreements reached with the Banks (including, inter alia, the issuance of warrants by any direct or indirect subsidiary of the Company, the sale of such warrants to the Banks, the conversion of such warrants), or (F) any conversion into shares of the CBs in accordance with their respective terms and conditions.

**Transfer**

means any transfer or disposal of any nature by whatever means, whether by sale, assignment, contribution in kind, succession, gift, merger, exchange or otherwise

**Transferor**

has the meaning ascribed to it in Article 10.5(a)

**Transferred Assets**

has the meaning ascribed to it in Article 10.3(a).

**VALENS**

means VALENS S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Modena, with tax code 02888420367.

**Statement - Costs**

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FINANCIERE MIRAGE S.A. (les Actionnaires), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1025 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 89.725 et constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, passé le 22 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1734 du 5 décembre 2002, (la Société), cet acte ayant été ultérieurement modifié suivant acte du même notaire, passé le 3 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 80 du 21 janvier 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard Beerens, avocat, Luxembourg,

qui désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier Wuidar, juriste, Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Madame Alexandrine Armstrong, avocat, Luxembourg.

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signées par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

La procuration collective donnée par les Actionnaires représentés à la présente Assemblée restera également annexée aux présentes minutes après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions de la Société (les Actions) ayant une valeur nominale de (1,25 (un Euro et vingt-cinq cents), représentant l'entièreté du capital social votant de la Société de (31.000 (trente et un mille Euro) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocation préalable, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec la procuration collective pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de nouvelles classes d'actions et conversion des actions émises existantes de la Société en actions de la Société de classe B;

3. (a) Prise de connaissance par les Actionnaires du rapport émis par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. et du rapport émis par le conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration),

(b) Renonciation le cas échéant par les Actionnaires à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'Emission (telle que définie ci-après),

(c) Emission par la Société (l'Emission) d'un nombre maximum de 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'obligations nominatives ne portant pas d'intérêt, d'une valeur nominale de (1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune (les OCs), avec (i) une émission initiale des OCs d'un nombre maximum de 10.000.000 (dix millions) d'OCs à émettre par la Société aux environs du 30 mars 2004 (les OCs Initiales), et (ii) des émissions additionnelles conditionnelles après le 30 mars 2004 pour un nombre maximum total de 15.000.000 (quinze millions) d'OCs (les OCs Additionnelles), à souscrire et libérer conformément aux termes de l'accord d'investissement conclu aux environs du 29 mars 2004 entre, inter alia, les PAI Investors (tels qu'y décrits), SPINWELF COMERCIO INTERNACIONAL Lda, ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS Lda, Arthur Schmed, Giovanni Zacanti, Nadia Zappella, Roberto Degli Esposti Venturi, Franco Tozzi, Denise Marchionni, Luigi Nanni, Sestillio Bellucci, Mario Muttoni, Hans Peter Suter, Markus Bihler, Klaus Dotter, Theodor Nuetzi, Gina Marinoni, Sergi Zappella, Financière William's S.à r.l., FINANCIERE MIRAGE S.A., et la Société (l'Accord d'Investissement) (les termes en majuscule non autrement définis auront la même signification que celle qui leur est attribuée dans l'Accord d'Investissement), et

(d) Constatation que (i) les OCs sont convertibles en actions nominatives de la Société (les Actions de Conversion) à un taux de conversion de 1:1 (c'est-à-dire qu'une OC d'une valeur nominale de (1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) donne droit à son détenteur inscrit, lors de la conversion de celle-ci soumise et faite conformément aux termes de l'Accord d'Investissement et aux conditions générales des OCs, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de (1,25 (un Euro et vingt-cinq cents)) et que (ii) lors de la conversion et de l'émission des Actions de Conversion, ces actions seront émises soit en tant qu'actions de classe A de la Société (les Actions de Classe A), soit en tant qu'actions de classe B de la Société (les Actions de Classe B), conformément aux termes de l'Accord d'Investissement et aux termes et conditions des OCs, conférant selon le cas à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des Actions de Classe A et/ ou de Classe B actuellement émises et en circulation, sauf autrement prévu dans l'Accord d'Investissement et les termes et conditions des OCs;

4. Pouvoir et autorisation au Conseil d'Administration (i) de mettre en oeuvre l'Emission conformément à et d'après les termes et conditions de l'Accord d'Investissement et les conditions générales des OCs, (ii) de déterminer la date de l'Emission;

5. Autorisations de modifier le registre des actions de la Société et création et signature d'un registre des obligations de la Société;

6. Refonte des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité, substantiellement dans la forme du projet de Statuts modifiés envoyé à chacun des Actionnaires; et

7. Divers.

III. L'Assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer des Actions de Classe A et des Actions de Classe B et de convertir les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) Actions actuelles en 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) Actions de Classe B (la Conversion).

Après la Conversion, l'actionariat de la Société sera donc le suivant:

Nom de l'Actionnaire	Nombre d'Actions
PAI EUROPE III - A FCPR	1.178 Actions de Classe B
PAI EUROPE III - B FCPR	12.521 Actions de Classe B
PAI EUROPE III - C FCPR	9.012 Actions de Classe B
PAI EUROPE III - D FCPR	1.882 Actions de Classe B
PAI EUROPE III - D2 FCPR	207 Actions de Classe B

L'Assemblée décide de noter que les droits et obligations afférant aux Actions de Classe A et aux Actions de Classe B sont les mêmes que ceux afférant aux Actions (excepté en ce qui concerne les droits qui seront définis en relation avec les modifications des Statuts tel qu'il sera décidé ci-après).

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend connaissance du rapport émis par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. et du rapport émis par le Conseil d'Administration, ci-annexés, et décide d'acter, le cas échéant, la renonciation par les Actionnaires à leur droit de souscription préférentiel relatif à l'Emission d'Obligations Convertibles et d'actions émises dans le cadre du capital autorisé ci-après fixé dans l'article 5.1. des statuts.

La conclusion du rapport de PricewaterhouseCoopers est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites au paragraphe 3 ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le fait que la valeur totale maximale attribuée à l'emprunt obligataire convertible émis le 30 mars 2004 tel que décrit au paragraphe 2.1 (a) est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions qui seront émises, la conversion étant de 1:1, les droits de conversion étant appliqués à cette date.»

L'Assemblée décide d'émettre un nombre maximum de 25.000.000 (vingt-cinq millions) d'OCs d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) chacune avec (i) des OCs Initiales d'un nombre maximum de 5.908.979 (cinq millions neuf cent et huit mille neuf cent septante-neuf) d'OCs à émettre par la Société aux environs du 30 mars 2004, et (ii) des OCs Additionnelles à émettre par la Société après le 30 mars 2004 pour un nombre maximum total de 19.091.021 (dix-neuf millions nonante et un mille vingt et un) d'OCs, à souscrire et libérer conformément aux termes de l'Accord d'Investissement, les OCs Initiales étant souscrites et libérées comme suit:

- (i) 797.712 OCs représentant EUR 997.140 à émettre au profit de et à payer par SPINWELF COMMERCIO INTERNATIONAL Lda conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (ii) 797.712 OCs représentant EUR 997.140 à émettre au profit de et à payer par Escadote Gestao e Investimentos Lda conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (iii) 50.226 OCs représentant EUR 62.782,5 à émettre au profit de et à payer par AURA CONSULTING S.r.l. conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (iv) 11.818 OCs représentant EUR 14.772,5 à émettre au profit de et à payer par GIANO S.r.l. conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (v) 295.449 OCs représentant EUR 369.311,25 à émettre au profit de et à payer par VALENS S.r.l. conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (vi) 8.863 OCs représentant EUR 11.078,75 à émettre au profit de et à payer par Mr Franco Tozzi conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (vii) 31.908 OCs représentant EUR 39,885 à émettre au profit de et à payer par Ms Denise Marchionni conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (viii) 20.681 OCs représentant EUR 25.851,25 à émettre au profit de et à payer par Mr Luigi Nanni conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (ix) 14.772 OCs représentant EUR 18.465 à émettre au profit de et à payer par Mr Sestillio Bellucci conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (x) 3.545 OCs représentant EUR 4.431,25 à émettre au profit de et à payer par Mr Hans-Peter Suter conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (xi) 35.428 OCs représentant EUR 44.285 à émettre au profit de et à payer par Mr Markus Bihler conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (xii) 24.049 OCs représentant EUR 30.061,25 à émettre au profit de et à payer par Mr August Klaus Dotter conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;
- (xiii) 24.049 OCs représentant EUR 30.061,25 à émettre au profit de et à payer par Mrs Elisabeth Dotter conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xiv) 14.639 OCs représentant EUR 18.298,75 à émettre au profit de et à payer par Mr Theodor Nuetzi conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xv) 3.342 OCs représentant EUR 4.177,5 à émettre au profit de et à payer par Mr Michael Sterk conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xvi) 17.726 OCs représentant EUR 22.157,5 à émettre au profit de et à payer par Mr Bernard Bihler conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xvii) 146.987 OCs représentant EUR 183.733,75 à émettre au profit de et à payer par PAI EUROPE - III A, FCPR conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xviii) 1.562.743 OCs représentant EUR 1.953.428,75 à émettre au profit de et à payer par PAI EUROPE - III B, FCPR conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xix) 1.124.803 OCs représentant EUR 1.406.003,75 à émettre au profit de et à payer par PAI EUROPE - III C, FCPR conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xx) 234.907 OCs représentant EUR 293.633,75 à émettre au profit de et à payer par PAI EUROPE - III D, FCPR conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xxi) 25.814 OCs représentant EUR 32.267,5 à émettre au profit de et à payer par PAI EUROPE - III D2, FCPR conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement;

(xxii) 661.806 OCs représentant EUR 827.257,5 à émettre au profit de et à payer par SEI II LP conformément à et d'après les conditions générales des OCs et de l'Accord d'Investissement.

L'Assemblée constate que les OCs sont convertibles en actions nominatives de la Société (les Actions de Conversion) à un taux de conversion de 1:1 (c'est-à-dire qu'une OC d'une valeur nominale de (1,25 (un Euro et vingt-cinq cents) donne droit à son détenteur inscrit lors de la conversion de celle-ci, soumise et faite conformément aux termes de l'Accord d'Investissement et aux conditions générales des OCs, à une Action de Conversion d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents)) et que (ii) lors de la conversion et de l'émission des Actions de Conversion, ces actions seront émises soit en tant qu'Actions de Classe A de la Société, soit en tant qu'Actions de Classe B de la Société, conformément aux termes de l'Accord d'Investissement et aux conditions générales des OCs, conférant selon le cas à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de classe A et/de classe B actuellement émises et en circulation, sauf autrement prévu dans l'Accord d'Investissement et les conditions générales des OCs.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer pouvoir et autorité au Conseil d'Administration (i) pour mettre en œuvre l'Emission conformément à et d'après les termes et conditions de l'Accord d'Investissement et les conditions générales des OCs, et (ii) pour déterminer la date de l'Emission.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre des actions de la Société de manière à refléter la Conversion, (ii) de créer un registre des obligations de manière à inscrire l'Emission, et (iii) de conférer pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et/ou à tout avocat ou employé d'ALLEN & OVERY LUXEMBOURG, agissant individuellement pour le compte de la Société, pour modifier le registre des actionnaires et d'inscrire l'Emission dans le registre des obligations.

#### *Sixième résolution*

Chaque Actionnaire déclare avoir reçu une copie des modifications et refonte des Statuts proposées.

L'Assemblée décide de modifier et coordonner les Statuts dans leur intégralité (notant que l'objet social n'a pas été modifié) de telle sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

### **Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

#### **1. Dénomination**

1.1 Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de FINANCIERE MIRAGE S.A. (la Société).

#### **2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.3 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

#### **3. Durée**

3.1 La Société est constituée pour une durée qui sera aussi longue que nécessaire à la réalisation de son objet social décrit à l'Article 4 des Statuts.

#### **4. Objet social**

4.1 L'objet de la Société consiste à (a) détenir au moins une action dans le capital social de EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A., société constituée selon le droit italien, ayant le code fiscal 04100360967, (ou de toute société résultant

de la fusion, que ce soit par création d'une nouvelle société ou par absorption, de la scission, de la transformation ou de tout changement de la forme sociale de EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A.) et à (b) accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la participation de la Société dans EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A., incluant l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de cette participation.

4.2 La Société pourra fournir et/ou accorder aux sociétés du groupe, qu'elle détienne ou non une participation directe ou indirecte dans ces sociétés, des services comptables, fiscaux, de secrétariat, administratifs, financiers, de coordination, de reporting et d'autres services d'assistance, ainsi que des locaux et d'autres formes d'assistance en matière d'encadrement.

4.3 La Société pourra directement ou indirectement, et tant que de telles activités entrent dans le champ d'application de l'Article 4.1, réaliser des investissements immobiliers, créer, gérer, mettre en valeur et liquider ses actifs, tels qu'ils se composeront périodiquement, à savoir en particulier, un portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, recevoir ou octroyer des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux ou au profit de sociétés auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tout soutien, prêt, hypothèque, gage, garantie et concours (financier).

4.4 Plus généralement, la Société pourra prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social tel que décrit à l'Article 4.1.

4.5 La Société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

### **Capital social - Actions**

#### **5. Capital social**

5.1 Le capital social autorisé de la Société est fixé au montant de 278.145.431,25 EUR (deux cent soixante-dix-huit millions cent quarante-cinq mille quatre cent trente et un euros vingt-cinq Centimes) et est divisé en actions ordinaires avec droit de vote de catégorie A (les Actions de catégorie A), actions ordinaires avec droit de vote de catégorie B (les Actions de catégorie B), ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, sauf en ce qui concerne les différences mentionnées dans les présents Statuts, chaque action ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Centimes).

Les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B peuvent être converties conformément à l'Article 7 des Statuts.

5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé au montant de 31 000 EUR (trente et un mille Euro), représenté par 24 800 (vingt-quatre mille huit cents) Actions de catégorie B, ayant une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq Centimes), chacune étant intégralement libérée.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

#### **5.3 Autorisation donnée au Conseil d'Administration**

(a) Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 30 mars 2004 afin de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 5.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté afin de (i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations du capital social effectuées en application de l'Article 5.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé, (ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées devant un notaire Luxembourgeois, et (iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et les prix des émissions d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 5.3 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés.

(b) Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 6.306.235 (six millions trois cents six mille deux cents trente-cinq) Actions de catégorie A et de 11.010.110 (onze millions dix mille cent dix) Actions de catégorie B est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, comme suit:

(i) un montant total de 6 306 235 (six millions trois cents six mille deux cents trente-cinq) Actions de catégorie A doit être réservé aux Actionnaires de catégorie A en cas de conversion des OC émis à leur profit par la Société; et

(ii) un montant total de 11.010.110 (onze millions dix mille cent dix) Actions de catégorie B doit être réservé aux Actionnaires Investisseurs en cas de conversion des OC émis à leur profit par la Société.

(c) Les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B émises conformément à l'Article 5.3(b) seront émises par le Conseil d'Administration, dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration conformément aux termes et conditions des OC, étant précisé que le Conseil d'Administration émettra (i) des Actions de la catégorie détenue par l'obligataire au moment de la conversion des OC en Actions et (ii) des Actions de catégorie B si l'obligataire est un Actionnaire Investisseur.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 67.008.806 (soixante-sept millions huit mille huit cents six) Actions de catégorie A et de 116.991.194 (cent seize millions neuf cents quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt quatorze) Actions de catégorie B est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel aux Actionnaires de catégorie A et aux Actionnaires Investisseurs, comme suit:

(i) un montant total de 67.008.806 (soixante-sept millions huit mille huit cents six) Actions de catégorie A doit être réservé aux Actionnaires de catégorie A; et

(ii) un montant total de 116.991.194 (cent seize millions neuf cents quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt quatorze) Actions de catégorie B doit être réservé aux Actionnaires Investisseurs; et

(e) les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B émises conformément à l'Article 5.3(d) seront émises par le Conseil d'Administration dans les conditions déterminées par ce dernier, étant précisé que (i) une ou plusieurs augmentations de capital ne devront pas excéder un montant total de 70.000.000 EUR (soixante-dix millions Euro) (incluant la valeur nominale et la prime) sur toute période de 12 (douze) mois; (ii) le Conseil d'Administration émettra un nombre d'Actions et d' OC dans une proportion qui ne pourra pas être supérieure à 10 Actions pour 90 OC; (iii) les Actionnaires de catégorie A et les Actionnaires Investisseurs sont autorisés à souscrire un nombre d'actions et d' OC proportionnel au nombre d'Actions de catégorie A, d'Actions de catégorie B et d' OC qu'ils détiennent dans la Société, étant précisé que chaque Actionnaire et/ou chaque obligataire devra(ont) souscrire simultanément à la même proportion applicable d'Actions et d' OC qu'il(s) détient(nent).

(f) Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 7.720.580 (sept millions sept cents vingt mille cinq cents quatre-vingt) Actions de catégorie A et de 13.479.420 (treize millions quatre cents soixante-dix-neuf mille quatre cents vingt) Actions de catégorie B est spécialement réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, ces actions devant être émises conformément à toute convention d'investissement susceptible d'être périodiquement conclue par la Société, à condition que ces augmentations de capital interviennent d'ici le 8 avril 2004.

(g) Le Conseil d'Administration devra convoquer une Assemblée Générale afin d'augmenter le capital social autorisé et/ou de modifier le nombre d'Actions de catégorie A, d'Actions de catégorie B et/ou d'Actions Ordinaires à émettre, et par conséquent, de modifier les Articles 5.1 et 5.3(b)(d) et (f), si à tout moment le nombre d'actions spécialement réservé à l'Article 5.3 n'est pas suffisant pour l'émission des actions conformément à l'Article 5.3 et à l'Article 7.

A des fins de clarté, il est précisé que le Conseil d'Administration émettra les Actions dans les strictes limites du capital social autorisé conformément aux dispositions du présent Article 5.3 des Statuts.

Toute augmentation de capital réservée aux Actionnaires est réalisée en émettant une nombre d'Actions de catégorie A et d'Actions de catégorie B proportionnel au nombre existant d'Actions de catégorie A et d'Actions de catégorie B (le cas échéant) à la date de l'augmentation de capital.

## 6. Actions

6.1 Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

6.2 Les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B et les Actions Ordinaires représentent des catégories d'actions distinctes, mais chaque Action de catégorie A, chaque Action de catégorie B et chaque Action Ordinaire donne droit aux actifs et aux bénéfices de la Société proportionnellement au nombre total d'actions en question existantes.

6.3 Un registre des Actionnaires sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque Actionnaire. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.4 La Société ne reconnaît qu'1 (un) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action appartiendrait à plusieurs Personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et un débiteur-gagiste.

6.5 Les montants non libérés, le cas échéant, se rapportant aux Actions émises et en circulation peuvent être appelés, à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds portent sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera lieu à l'application de plein droit d'intérêts de retard de 10 (dix) pour cent par an au profit de la Société, à compter de la date d'exigibilité du paiement.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

## 7. Conversion des actions de catégorie A et des actions de catégorie B

### 7.1 Conversion des Actions de catégorie A

(a) Sauf dispositions contraires des Articles 7.1(b) et 7.1(c), toutes les Actions de catégorie A seront automatiquement converties en Actions Ordinaires, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors d'un transfert par un Actionnaire de catégorie A.

(b) Les dispositions de l'Article 7.1(a) ne s'appliquent pas aux Transferts (i) effectués en vertu des Articles 8.1(b) et 8.1(c), (ii) vers un autre Actionnaire de catégorie A suite à l'exercice de son droit de préemption conformément à l'Article 10.2 ou à l'Article 10.5, ou (iii) vers le Bénéficiaire d'une Option d'achat suite à l'exercice d'une Option de Non-concurrence conformément à l'Article 15.1.

(c) Toutes les Actions de catégorie A seront automatiquement converties en Actions de catégorie B, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors du transfert par Actionnaire de catégorie A à un Actionnaire Investisseur.

(d) Toutes les Actions de catégorie A émises en faveur des obligataires lors de la conversion des OC, seront automatiquement converties en Actions Ordinaires, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, si l'obligataire est un Actionnaire détenant des Actions Ordinaires.

(e) Toutes les Actions de catégorie A seront automatiquement converties en Actions Ordinaires, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors de la violation par un Actionnaire de catégorie A de l'une quelconque de ses obligations au titre de tout accord auquel cet Actionnaire de catégorie A et la Société sont parties.

(f) Les Actions de catégorie A seront automatiquement converties en Actions Ordinaires ou, le cas échéant, en Actions de catégorie B conformément au présent Article 7.1 en utilisant un taux de conversion de 1 (une) Action Ordinaire, ou le cas échéant, de 1 (une) Action de catégorie B. La conversion sera effectuée sur la totalité des Actions de catégorie A ainsi transférées et non sur une partie seulement.

## 7.2 Conversion des Actions de catégorie B

(a) Sauf pour les transferts effectués en vertu de l'Article 8.1(a)(i) à (iii), toutes les Actions de catégorie B entièrement libérées seront automatiquement converties, sans décision supplémentaire de l'Assemblée Générale et/ou de leurs détenteurs, lors du Transfert des Actions de catégorie B, (i) en Actions de catégorie A entièrement libérées, si les Actions de catégorie B sont transférées à un Actionnaire de catégorie A ou à un Actionnaire Minoritaire en droit de Percevoir une Distribution Supplémentaire, (ii) sauf pour les Transferts effectués en vertu de l'Articles 9.6 ou de l'Article 10.1, en Actions Ordinaires entièrement libérées, si les Actions de catégorie B sont transférées à un Actionnaire qui n'est pas de catégorie A et/ou à un Actionnaire qui n'est pas un Actionnaire Investisseur.

(b) Les Actions de catégorie B seront converties en Actions Ordinaires ou, le cas échéant, en Actions de catégorie A conformément au présent Article 7.2 à un taux de conversion de 1 (une) Action Ordinaire, ou le cas échéant, de 1 (une) Action de catégorie A. La conversion sera effectuée sur la totalité des Actions de catégorie B ainsi transférées et non sur une partie seulement.

## 7.3 Mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté afin (i) de déterminer si les conditions de la conversion des Actions de catégorie A et/ou des Actions de catégorie B prévues au présent Article 7 ont été respectées, (ii) d'inscrire la conversion dans le registre des Actionnaires de la Société, (iii) de faire produire tous ses effets à une conversion d'actions conformément au présent Article 7 et de veiller à ce que les modifications correspondantes des Statuts soient enregistrées par-devant un notaire luxembourgeois, et (iv) de prendre les mesures (incluant, en particulier, le fait d'autoriser et de mandater une personne quelle qu'elle soit) nécessaires aux fins d'obtenir l'enregistrement de la modification de l'Article 5 des Statuts par acte notarié et la publication de cette modification.

## 8. Transfert des actions et des titres

8.1 Les dispositions des Articles 10, 11, 12, 13 et 14 relatifs à certains transferts de Titres (étant précisé à des fins de clarté, que les Titres incluent les Actions) ne s'appliquent pas dans les cas suivants:

(a) les Titres détenus par un Actionnaire Investisseur peuvent être librement transférés à:

(i) un autre Actionnaire Investisseur;

(ii) un Investisseur Syndicat conformément à l'Article 9.6;

(iii) un associé, un porteur de parts ou un détenteur de participations dans un Actionnaire Investisseur et/ou dans une des entités mentionnées au présent l'Article 8.1(a) (i) à (iii); et

(iv) un Actionnaire Minoritaire en droit de Percevoir une Distribution Supplémentaire.

(b) Les Titres détenus par un Actionnaire de catégorie A peuvent être transférés mortis causa à un parent direct jusqu'au deuxième degré du détenteur défunt de ces Titres.

(c) A condition que tous les Actionnaires de catégorie B aient donné leur accord préalable et écrit, lequel ne pourra être refusé que dans des limites raisonnables, SPINWELF pourra transférer tous les Titres et tous les Titres Loren qu'il détient à M. Zappella, et Escadote pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres Loren qu'elle détient à M. Schmed, VALENS pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres Loren qu'elle détient à M. Zaccanti, AURA pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres Loren qu'elle détient à M. Venturi, et GIANO pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres Loren qu'elle détient à M. Muttoni; étant précisé que M. Zappella, M. Schmed, M. Zaccanti, M. Venturi et/ou Mr Muttoni deviendront dans un tel cas des Actionnaires de catégorie A.

(d) Le Transfert de tout Titre dans le cadre d'une quelconque Cotation.

8.2 Les Actionnaires de catégorie A, les détenteurs d'Actions Ordinaires, M. Zapella ensemble avec Mme Magro, et M. Schmed, ne peuvent pas, directement ou indirectement, Transférer leurs Titres pendant une période de deux ans à compter du 30 mars 2004 (autrement qu'en application des Articles 8.1(b),(c) et (d), 12, 13, 14 et 15), sans l'accord préalable et écrit des Actionnaires de catégorie B. Même en cas d'accord des Actionnaires de catégorie B, ce Transfert devra, cependant, être soumis aux dispositions des présents Statuts. Tout Transfert effectué en violation du présent Article 8.28.2 sera nul et ne produira aucun effet ab initio et la Société ne fera produire aucun effet à cette tentative de Transfert dans son ou ses registres.

## 9. Restrictions au transfert des titres

9.1 Aucun Transfert de Titres ne pourra être effectué, à moins que le Conseil d'Administration ne soit convaincu que (a) ce Transfert est effectué conformément aux présents Statuts, et (b) que la Société ne commet aucune violation de ses obligations prévues dans tout accord auquel elle est partie.

9.2 Aucun Actionnaire ne pourra Transférer de Titres d'une certaine catégorie sans transférer simultanément au cessionnaire la même proportion de chaque autre catégories de Titres dans la Société et des Titres Loren qu'il détient. Tout Transfert de Titres effectué en violation du présent Article 9.29.2 sera nul et ne produira aucun effet ab initio et la Société ne fera produire aucun effet à cette tentative de Transfert dans son ou ses registres.

Malgré toutes dispositions contraires des Statuts, aux fins de l'Article 9.2 et de toutes autres dispositions des Statuts requérant le respect d'une proportionnalité entre les différentes catégories de Titres et de Titres Loren détenus ou transférés par une partie, tous les Actionnaires Investisseurs seront considérés comme représentant une seule partie. Par conséquent, dans un souci de clarté, il est expressément précisé que les Actionnaires Investisseurs seront libres de Transférer entre eux les Titres et/ou les Titres Loren qu'ils détiennent.

9.3 Aux fins de l'Article 9.2, les Titres et les Titres Loren détenus par (a) VALENS et M. Zaccanti ensemble, (b) AURA et M. Venturi ensemble, et (c) GIANO et M. Muttoni ensemble, seront réputés dans chacun de ces cas être détenus par une personne.

En conséquence,

(i) VALENS, AURA, et/ou GIANO pourront seulement Transférer leurs Titres et/ou leurs Titres Loren, à condition que M. Zaccanti en ce qui concerne tout Transfert par VALENS, M. Venturi en ce qui concerne tout Transfert par AURA, et M. Muttoni en ce qui concerne tout Transfert par GIANO, Transfèrent en même temps la proportion requise



de toutes catégories de Titres et/ou de Titres Loren qu'ils détiennent, de telle sorte que le ratio de toutes les catégories de Titres et de Titres Loren détenus par (a) VALENS et M. Zaccanti ensemble, (b) AURA et M. Venturi ensemble, et (c) GIANO et M. Muttoni ensemble, reste le même;

(ii) M. Zaccanti, M. Venturi et M. Muttoni pourront seulement Transférer leurs Titres et/ou leurs Titres Loren à condition que VALENS en ce qui concerne tout Transfert par M. Zaccanti, AURA en ce qui concerne tout Transfert par M. Venturi, et GIANO en ce qui concerne tout Transfert par M. Muttoni, Transfèrent simultanément la proportion requise de toutes les catégories de Titres et/ou Titres Loren qu'ils détiennent, de telle sorte que le ratio de toutes les catégories de Titres et de Titres Loren détenus par (a) VALENS et M. Zaccanti ensemble, (b) AURA et M. Venturi ensemble, et (c) GIANO et M. Muttoni ensemble, reste le même.

(iii) en cas d'exercice des droits de cession obligatoire prévus à l'Article 13 par les Actionnaires Investisseurs, (a) VALENS et M. Zaccanti ensemble, (b) AURA et M. Venturi ensemble, et (c) GIANO et M. Muttoni ensemble, seront obligés de Transférer simultanément la proportion requise de toutes les catégories de Titres et/ou Titres Loren qu'ils détiennent.

Les dispositions du présent Article 9.3 s'appliqueront à tout Transfert, quel qu'il soit, y compris notamment à tout Transfert mortis causa.

9.4 Les Actionnaires de catégorie A, les détenteurs d'Actions Ordinaires, M. Zappella ensemble avec Mme Magro, et M. Schmed ne pourront pas, directement ou indirectement, créer ou permettre la création d'une servitude, d'un nantissement, d'un gage, d'un usufruit, d'un privilège, d'une charge ou d'un droit d'un tiers qui grèverait l'un quelconque des Titres qu'ils détiennent dans la Société, à moins que (a) cela ne soit requis par les Banques dans le cadre de la Transaction, (b) cela ne soit au profit des Actionnaires Investisseurs, ou (c) cela ne soit autorisé par le Conseil d'Administration et le Gestionnaire d'Actifs.

9.5 Les Actionnaires Investisseurs ne pourront pas créer ou permettre la création d'une charge, d'un nantissement, d'une gage ou d'un usufruit sur leurs Titres, sauf (a) si cela est requis par les Banques et (b) autorisé par le Conseil d'Administration.

9.6 Les Actionnaires Investisseurs pourront, pendant les 12 mois à compter du 30 mars 2004, Transférer, directement ou indirectement, en une ou plusieurs opérations, une partie minoritaire des Titres et/ou des Titres Loren qu'ils détiennent, à des tiers (les Investisseurs Syndicats), à condition que (x) le pourcentage total des droits de vote des Actionnaires de catégorie B ne tombent pas, directement ou indirectement, en dessous de 50,01 pour cent et que (y) les Investisseurs Syndicats ne soient pas des acquéreurs industriels ou commerciaux. Les Investisseurs Syndicats seront des Actionnaires de catégorie B et auront les droits et seront tenus par les obligations des Actionnaires de catégorie B.

(A) 9.7 Sauf en ce qui concerne les Transferts pour cause de décès, les Actionnaires de catégorie A peuvent, sous réserve des restrictions et limitations prévues dans les présents Statuts, seulement Transférer leurs Titres et Titres Loren en contrepartie d'un paiement en numéraire

9.8 Tous les droits attachés aux Titres et aux Titres Loren détenus par les Actionnaires de catégorie A et les détenteurs d'Actions Ordinaires, incluant en particulier les droits de préemption et les droits de souscription préférentiels, ne pourront pas être cédés, aliénés ou transférés, sauf dispositions contraires spécifiques des présents Statuts.

9.9 Tout Transfert effectué en violation du présent Article 9 sera nul et ne produira aucun effet ab initio.

10. Première offre - Droit de préemption

10.1 Transfert par les Actionnaires Investisseurs

(a) Sous réserve de l'Article 10.1(b), les Actionnaires Investisseurs pourront Transférer leurs Titres à tout tiers, sans restriction ou droit de préemption des Actionnaires de catégorie A, de tout autre Actionnaire ou de tout Actionnaire Investisseur.

(b) Si un Actionnaire Investisseur veut Transférer des Titres qu'il détient à un tiers, il devra tout d'abord notifier par écrit au Représentant de catégorie A, son intention de vendre les Titres en question (et la proportion correspondante de toute autre catégorie de Titres et de Titres Loren qu'il détient) (la Première Notification). Dans les 25 (vingt-cinq) jours de la Première Notification, les Actionnaires de catégorie A sont en droit de faire une offre d'achat en numéraire, ferme, irrévocable, sans condition et juridiquement obligatoire - ne prévoyant aucune sorte d'ajustements du prix, aucune condition (sauf dispositions légales obligatoires) ou aucune autre disposition - qui courra sur un délai d'au moins 6 (six) mois (le Délai de la Première Offre), sur les Titres (et la proportion correspondante de toute autre catégorie de Titres et de Titres Loren qu'il détient) que l'Actionnaire Investisseur veut transférer (la Première Offre). Pendant le Délai de la Première Offre, l'Actionnaire Investisseur ne peut pas Transférer à un quelconque acheteur tiers les Titres spécifiés dans la Première Notification à un prix égal ou moins favorable que le prix proposé dans la Première Offre.

Si cet Actionnaire Investisseur ne Transfère pas les Titres spécifiés dans la Première Notification dans le Délai de la Première Offre à un prix plus favorable que celui mentionné dans la Première Offre, il devra recommencer l'entière procédure prévue au présent Article 10.110.1 s'il a toujours l'intention de transférer ses Titres.

(c) Les droits mentionnés à l'Article 9.69.4 sont prioritaires sur les dispositions de l'Article 10.1(b)10.1(b). Les dispositions de l'Article 10.1 s'appliqueront avant celles des Articles 13 et 14, et les dispositions des Articles 13 et 14 sont prioritaires sur les dispositions des Articles 10.2, 10.5 et 12.

(d) Si l'Actionnaire Investisseur accepte la Première Offre et Transfère donc les Titres mentionnés dans la Première Notification à un Actionnaire de catégorie A, alors les dispositions de l'Article 10.1(b)12 et de l'Article 14 ne s'appliqueront pas.

10.2 Transfert par les Actionnaires Concernés

(a) Dans le cadre d'un Transfert de Titres (et de la proportion correspondante de toute autre catégorie de Titres et de Titres Loren) qu'un Actionnaire Concerné souhaite vendre (un Cédant Concerné) à un autre Actionnaire ou non, les Actionnaires Investisseurs (ou un Actionnaire Investisseur désigné par le Gestionnaire d'Actifs) et les autres Actionnaires Concernés qui sont encore des Actionnaires de catégorie A directs (ces derniers et les Actionnaires Investisseurs

étant ensemble désignés par les Bénéficiaires) ont un droit de préemption sur l'ensemble desdits Titres (et sur la proportion correspondante des autres catégories de Titres que le Cédant Concerné détient) du Cédant Concerné.

(b) Sous réserve des dispositions de l'Article 8.1(b), le droit de préemption ci-dessus mentionné s'applique mutatis mutandis en cas de transfert pour cause de mort, sous réserve des dispositions particulières mentionnées aux Articles 10.3 et 10.4.

(c) Les droits mentionnés à l'Article 10.1(c)10.2 sont prioritaires sur les dispositions de l'Article 12, mais les dispositions des Articles 1313 et 14 sont prioritaires sur les Articles 10.2, 10.5 et 12.

#### (A) 10.3 Procédure

(a) Le Cédant Concerné notifiera au Gestionnaire d'Actifs et aux Bénéficiaires son intention de vendre les Titres et les Titres Loren, dès qu'il aura reçu une offre ferme, irrévocable et juridiquement obligatoire émanant de tout acquéreur potentiel agissant de bonne foi (cette offre étant exclusivement en numéraire et sans conditions, sauf en ce qui concerne les autorisations administratives qui peuvent être requises). Cette notification (la Notification) doit être donnée par écrit au moyen d'une lettre recommandée et doit indiquer les détails des conditions du Transfert proposé (y compris les arrangements portant sur l'achèvement de l'opération), en particulier (i) le nombre et le type de Titres et la proportion au pro-rata des autres catégories de Titres et de Titres Loren détenus par le Cédant Concerné, que ce dernier a l'intention de transférer (les Actifs Transférés), (ii) l'identité de l'acheteur tiers proposé (avec, si l'acheteur tiers est une société, l'identité des principaux Actionnaires finaux), (iii) la contrepartie offerte par ce tiers pour les Actifs Transférés, et (iv) les conditions de paiement y afférentes, avec une copie de l'offre juridiquement obligatoire.

En cas de Transfert par VALENS, la Notification devra être conjointement envoyée par M. Zaccanti et devra indiquer le nombre et la proportion au pro-rata des Titres et des Titres Loren devant être transférés par M. Zaccanti conformément aux Articles 9.2. et 9.3. Aux fins du présent Article 10.3, M. Zaccanti sera considéré comme étant un «Cédant Concerné» conjointement avec VALENS.

En cas de Transfert pour cause de mort et sauf en ce qui concerne les dispositions de l'Article 8.1(b), la Notification devra être donnée et la procédure de préemption devra commencer lors de l'ouverture de la succession par les héritiers légaux du défunt (les Héritiers) ou par l'un d'entre eux dûment autorisé à cette fin, ou à défaut par le premier des Actionnaires en prenant l'initiative.

En cas de Transfert pour cause de mort, la Notification donnée par les Héritiers devra inclure une évaluation en Euro des Actifs Transférés.

Aux fins des Articles 10.3(b), 10.3(c) et 10.4(b), en cas de Transfert pour cause de mort, le terme «Cédant Concerné» désigne les Héritiers.

(b) Le Gestionnaire d'Actifs (pour le compte des Actionnaires Investisseurs) et les Bénéficiaires ayant l'intention d'exercer leur droit de préemption informeront, dans les 20 (vingt) jours de la réception de la Notification (le Délai d'Acceptation), le Cédant Concerné par lettre recommandée, de leur décision d'exercer leur droit de préemption sur tous (mais pas moins que tous) les Actifs Transférés, au prix déterminé conformément à l'Article 10.4 (la Lettre de Préemption).

(c) Si les Actionnaires Investisseurs (agissant aussi par l'intermédiaire du Gestionnaire d'Actifs) et tous les autres Bénéficiaires exercent leur droit de préemption, les Actionnaires Investisseurs seront en droit d'acheter 70 pour cent des Actifs Transférés (tels que répartis entre eux par le Gestionnaire d'Actifs) et les autres Bénéficiaires seront en droit d'acheter 30 pour cent des Actifs Transférés (proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société). Si les Actionnaires Investisseurs n'exercent pas leur droit de préemption, les autres Bénéficiaires auront le droit d'acheter (proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société) tous (mais pas moins que tous) les Actifs Transférés. Si aucun Actionnaire de catégorie A n'exerce son droit de préemption, les Actionnaires Investisseurs seront en droit d'acheter tous (mais pas moins que tous) les Actifs Transférés.

Le Gestionnaire d'Actifs peut répartir les Actifs Transférés entre les Actionnaires Investisseurs en notifiant cette répartition au Cédant Concerné (copie en étant donnée à chaque autre Bénéficiaire) dans les 7 (sept) jours à compter de l'expiration du délai de 20 (vingt) jours mentionné à l'Article 10.3(b).

La Notification donnée par le Cédant Concerné en application de l'Article 10.3(a) doit être considérée comme une offre irrévocable de vendre et, dès réception par le Cédant Concerné d'une Lettre de Préemption, le Cédant Concerné sera tenu de vendre les Actifs Transférés au Bénéficiaire concerné, conformément au présent Article 10.3(c).

Sous réserve de l'Article 10.410.4, la réalisation de la vente des Actifs Transférés interviendra dans les 30 (trente) jours suivant la réception de la dernière Lettre de Préemption, sur la base du prix déterminé en application de l'Article 10.4, aux date et lieu raisonnables que les Bénéficiaires et le Cédant Concerné conviendront ou, en l'absence d'un tel accord, au siège social de la Société, étant précisé que si un Actionnaire Investisseur exerce son droit de préemption, la décision relative aux date et lieu raisonnables lui reviendra.

(d) Si aucun Bénéficiaire n'exerce son droit de préemption dans le Délai d'Acceptation, le Cédant Concerné pourra Transférer à un acheteur tiers tous (mais non pas moins que tous) les Actifs Transférés spécifiés dans la Notification, dans les 20 (vingt) jours à compter de l'expiration du Délai d'Acceptation.

Ce Transfert devra être effectué dans des termes et conditions qui sont au moins aussi favorables au Cédant Concerné que ceux mentionnés dans la Notification. Si le Transfert n'intervient pas dans des conditions au moins aussi favorables au Cédant, le droit de préemption prévu aux Articles 10.2 et 10.3 s'appliquera au Transfert proposé par le Cédant Concerné et le Cédant Concerné sera tenu de recommencer entièrement la procédure prévue aux Articles 10.2 et 10.3.

#### 10.4 Prix d'achat en cas de préemption

(a) Le prix d'achat payable en cas de préemption sera égal au prix offert par l'acheteur tiers, tel qu'indiqué par le Cédant Concerné aux Bénéficiaires dans la Notification.

(b) En cas de Transfert pour cause de mort, le prix sera égal à la valeur des Actifs Transférés. Cette valeur devra être indiquée dans la Notification et, si elle n'est pas contestée en application des dispositions ci-après, elle sera considérée comme ayant été acceptée.

(c) En cas de survenance des événements mentionnés à l'Article 10.4(b) ci-dessus, le Gestionnaire d'Actifs (pour le compte des Actionnaires Investisseurs) et un quelconque Bénéficiaire pourront informer, dans les 20 (vingt) jours de la réception de la Notification, le Cédant Concerné qu'ils ne sont pas d'accord sur l'évaluation proposée par le Cédant Concerné. Dans une telle situation, la valeur de l'offre ou la valeur des Actifs Transférés sera déterminée par l'Expert. La décision de l'Expert sera définitive et obligatoire à l'égard des Bénéficiaires et du Cédant Concerné (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste). L'Expert remettra son rapport au Gestionnaire d'Actifs, aux Bénéficiaires et au Cédant Concerné dans les 30 (trente) jours suivant sa nomination. Après réception du rapport de l'Expert, le Cédant Concerné ou, à défaut (c'est-à-dire lorsqu'aucune mesure appropriée n'a été prise dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables en réponse à une mise en demeure adressée au Cédant Concerné de faire cette demande, copie en étant donnée aux autres Bénéficiaires), le Gestionnaire d'Actifs ou l'un des Bénéficiaires émettra une nouvelle Notification conformément à l'Article 10.3(a), en y joignant une copie de l'évaluation de l'Expert. La procédure prévue aux Articles 10.3(b)10.3(b), (c) et (d) sera alors appliquée.

Toutefois, le Gestionnaire d'Actifs et chacun des Bénéficiaires pourront, dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables de la réception du rapport de l'Expert, en réponse à ce rapport, notifier respectivement au Gestionnaire d'Actifs, aux Bénéficiaires ou au Cédant Concerné, leur décision de ne pas exercer leur droit de préemption.

Les frais et honoraires de l'Expert seront supportés:

(i) à parts égales entre le Cédant Concerné et les Bénéficiaires qui ont contesté la valeur, si la valeur mentionnée dans le rapport de l'Expert représente plus de 95 % mais moins de 105 % du prix indiqué par le Cédant Concerné dans la Notification;

(ii) par le Cédant Concerné, si la valeur mentionnée dans le rapport de l'Expert est inférieure à 95 % de la valeur indiquée par le Cédant Concerné dans la Notification;

(iii) par les Bénéficiaires qui ont contesté la valeur, si la valeur mentionnée dans le rapport de l'Expert excède 105 % de la valeur indiquée par le Cédant Concerné dans la Notification.

#### 10.5 Transfert par les Actionnaires

(a) Dans le cadre du Transfert de Titres (et de la proportion correspondante des autres catégories de Titres et de Titres Loren qu'il détient) qu'un Actionnaire de catégorie A ou un Actionnaire - autre qu'un Actionnaire Investisseur ou un Actionnaire Concerné - (désigné aux fins du présent Article par le Cédant) souhaite vendre à un autre Actionnaire ou non, tous les autres Actionnaires de catégorie A et les Actionnaires Investisseurs (les Destinataires de l'Offre) auront un droit de préemption sur tous les Titres du Cédant que ce dernier souhaite vendre.

(b) Ce droit de préemption s'applique, mutatis mutandis, dans le cas d'un Transfert pour cause de mort, sous réserve des dispositions particulières mentionnées aux points (c) et (d) ci-après.

(c) Les dispositions des Articles 10.310.3 et 10.4 s'appliquent mutatis mutandis au droit de préemption mentionné au présent Article 10.510.5. Si les Actionnaires Investisseurs et un ou plusieurs Destinataires de l'Offre exercent leur droit de préemption, les Actionnaires Investisseurs pourront acheter 65 % des Actifs Transférés (tels que répartis entre eux par le Gestionnaire d'Actifs) et les autres Destinataires de l'Offre pourront acheter 35 % des Actifs Transférés (au pro-rata de leur participation respective dans le capital social de la Société). Si les Actionnaires Investisseurs n'exercent pas leur droit de préemption, les autres Destinataires de l'Offre pourront acheter (proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société) tous les Actifs Transférés. Si aucun Actionnaire de catégorie A n'exerce son droit de préemption, les Actionnaires Investisseurs pourront acheter tous les Actifs Transférés.

En cas de Transfert par AURA ou GIANO, la Notification devra être envoyée conjointement par M. Venturi ou M. Muttoni, le cas échéant, et devra mentionner le nombre et la proportion au pro-rata de Titres Loren devant être transférés par M. Venturi ou M. Muttoni respectivement, conformément aux Articles 9.2 et 9.3. Aux fins du présent Article 10.5, M. Venturi ou M. Muttoni sera considéré comme étant un 'Cédant Concerné' ensemble avec AURA ou GIANO respectivement.

(d) Les droits prévus à l'Article 10.510.5 sont prioritaires sur les dispositions de l'Article 12; mais les dispositions des Articles 13 et 14 sont prioritaires sur les Articles 10.2, 10.5 et 12.

#### 11. Transferts interdits

Sous réserve des dispositions de tout plan destiné aux cadres dirigeants (management plan) que la Société pourra périodiquement adopter et de la survenance d'un transfert aux cadres dirigeants dans les conditions prévues dans ce plan destiné aux cadres dirigeants, et en dépit de toutes dispositions contraires des Statuts, les Actionnaires Investisseurs, les Actionnaires Concernés et toute autre partie ne devront pas Transférer les private equity certificates émis par la Société (sauf si les termes et conditions de ces private equity certificates le prévoient expressément). Les détenteurs des Obligations ne sont pas autorisés à les transférer.

#### 12. Droits de co-cession

12.1 Sous réserve des Articles 12.4, 12.5 et 12.612.6, si un Actionnaire (désigné, aux fins du présent Article, par le Vendeur) a l'intention de Transférer l'un de ses Titres, à un Actionnaire ou non, tous les Actionnaires de catégorie A et les Actionnaires Investisseurs (les Bénéficiaires du Droit de Co-cession) auront un droit de co-cession vis-à-vis du Vendeur, en vertu duquel, s'ils exercent ce droit, le Vendeur ne pourra pas vendre ses Titres (en supposant que ces Titres n'ont pas été acquis par les Bénéficiaires ou les Destinataires de l'Offre conformément aux dispositions de l'Article 10) à moins que l'acheteur proposé n'offre d'acquiescer, aux mêmes termes et conditions que ceux offerts au Vendeur, une certaine quantité de Titres (et une proportion au pro-rata des Titres Loren) détenus par chaque Bénéficiaire

du Droit de Co-cession calculée en application de la formule suivante (et le nombre de Titres du Vendeur initialement proposés dans le cadre du Transfert sera réduit en conséquence):

$$NB=NS \frac{TB}{(TA + TS)}$$

Sachant que:

NB désigne le nombre d'actions que chaque Bénéficiaire du Droit de Co-cession peut être en droit de vendre;

NS désigne le nombre d'actions que le Vendeur a initialement proposé de vendre;

TB désigne le nombre total d'actions détenues juste avant le Transfert par le Bénéficiaire du Droit de Co-cession qui a décidé d'exercer ce droit;

TA désigne le nombre total d'actions détenues juste avant le Transfert par tous les Bénéficiaires du Droit de Co-cession qui ont décidé d'exercer ce droit; et

TS désigne le nombre total d'actions détenues par le Vendeur juste avant le Transfert.

12.2 Afin de permettre aux Bénéficiaires du Droit de Co-cession d'exercer leur droit au titre de l'Article 12.1, le Vendeur notifiera à chaque Bénéficiaire du Droit de Co-cession par lettre recommandée, en précisant le mode de Transfert proposé, l'identité de l'acheteur proposé, le prix proposé et le moyen de paiement et en joignant une copie de l'offre juridiquement obligatoire. Ces informations devront figurer dans la Notification signifiée conformément à l'Article 10.3(a)10.3(a), ou, en cas de Transfert proposé par les Actionnaires de catégorie B, dans une notification ayant le contenu de la Notification indiquée à l'Article 10.3(a), qui devra être donnée aux Bénéficiaires du Droit de Co-cession.

Chacun des Bénéficiaires du Droit de Co-cession souhaitant exercer son droit prévu à l'Article 12 informera le Vendeur, dans le délai de (20) vingt jours de la notification mentionnée au paragraphe ci-dessus, par lettre recommandée, de sa décision d'exercer ou non son droit de préemption conformément à l'Article 10, si applicable et qui lui est conféré en vertu de l'Article 10, de son intention ou non de vendre à l'acheteur proposé les Titres (et la proportion au prorata des Titres Loren) qui peuvent être vendus conformément aux termes du présent Article 12.

12.3 Si un ou plusieurs Bénéficiaires du Droit de Co-cession exercent leur droit de co-cession, tel que décrit au présent Article 12, le Vendeur devra permettre à l'acheteur proposé d'acheter les Titres des Bénéficiaires du Droit de Co-cession pour lesquels le droit de co-cession est exercé, simultanément avec et aux mêmes termes que, le transfert proposé par le Vendeur, qui sinon ne sera pas autorisé à réaliser ce Transfert.

12.4 Les droits prévus à l'Article 12 ne s'appliquent pas si l'un des Bénéficiaires ou Destinataires de l'Offre (si applicable conformément aux Articles 10.2 et 10.5) exerce son droit de préemption en vertu de l'Article 10, ou si les Actionnaires concernés exercent leurs droits au titre des Articles 13 ou 14.

12.5 L'Article 12 ne s'applique pas à un quelconque Transfert réalisé en application des Articles 8.18.1 et 9.6 et à tout Transfert qui se rapporte à et suit: (i) l'exercice de l'Option d'Achat de Non-concurrence en vertu de l'Article 15, ou (ii) tout transfert mortis causa.

12.6 Les Actionnaires de catégorie A seront en droit d'exercer les droits et attributions prévus au présent Article 12 tant qu'ils détiendront au total un pourcentage du capital social de la Société égal ou supérieur à 10 %.

### 13. Droits de cession obligatoire

13.1 En dépit des dispositions de l'Article 10 ci-dessus, si les Actionnaires Investisseurs veulent Transférer, en tout ou partie, à un autre Actionnaire ou non, leurs Titres (et la proportion au pro-rata de leurs Titres Loren) (aux fins du présent Article, les Actionnaires Investisseurs sont désignés par les Proposants), ils ont, aux fins du présent Article 13.1, le droit d'obliger tous les autres Actionnaires et détenteurs de Titres à Transférer au profit d'un acheteur tiers et simultanément avec les Proposants et aux mêmes termes que ceux des Proposants, une certaine quantité de Titres (et la proportion au pro-rata de leurs Titres Loren) détenus par chaque autre Actionnaire et détenteur de Titres (les Personnes ayant une Obligation de Cession) proportionnelle au ratio du nombre de Titres offerts devant être transférés par les Proposants sur le nombre de Titres détenus par les Proposants avant le transfert, à condition que l'acheteur tiers soit un acheteur bona fide et n'agisse pas de concert avec les Proposants, ne soit pas une société affiliée aux Proposants ou ne se trouve pas sous la direction légale ou de facto des Proposants.

13.2 Les Proposants doivent notifier à chacune des Personnes ayant une Obligation de Cession, par lettre recommandée, l'identité de l'acheteur tiers proposé, le moyen de Transfert proposé, le prix proposé et le moyen de paiement et leur intention d'exercer les droits de cession obligatoire ainsi que le nombre et le type de Titres (et la proportion au pro-rata de leurs Titres Loren) pour lesquels le droit de cession obligatoire est exercé.

13.3 Chacune des Personnes ayant une Obligation de Cession autorise ici de manière irrévocable les Proposants à négocier la documentation définitive relative à la vente pour le compte de toutes les Personnes ayant une Obligation de Cession. Chacune des Personnes ayant une Obligation de Cession s'engage à signer, remettre et approuver tout document, certificat, acte ou accord et à effectuer l'ensemble des mesures qui sont nécessaires et opportunes pour Transférer intégralement les Titres (et la proportion au pro-rata de ses Titres Loren) pour lesquels le droit de cession obligatoire a été exercé et pour faire produire leurs effets aux dispositions qui précèdent.

13.4 Les Proposants ne sont pas en droit d'exercer les droits de cession obligatoire sur la partie des Titres qui aurait pour conséquence que les Actionnaires de catégorie A tomberaient, au total, en dessous de 20 % du capital social de la Société, sauf si les droits de cession obligatoire sont exercés sur 100 % des Titres détenus par les Actionnaires de catégorie A et les Personnes ayant une Obligation de Cession. Dans un souci de clarté et malgré toutes dispositions contraires des Statuts, il est précisé que les Proposants seront toujours en droit d'exercer le droit de cession obligatoire prévu au présent Article 13, si ce droit est exercé pour tous les Titres des Actionnaires de catégorie A et des Personnes ayant une Obligation de Cession.

13.5 Les droits des Proposants au titre de l'Article 13 ne seront pas prioritaires sur la Première Offre en vertu de l'Article 10.110.1; cependant, les droits des Proposants au titre de l'Article 13 seront prioritaires sur les Articles 10.2,

10.5 et 12 de telle sorte que si les Proposants exercent leur droit au titre de l'Article 13, les Articles 10.2, 10.5 et 12 ne seront pas applicables.

(B) 13.6 Si les Proposants n'exercent pas leurs droits de cession obligatoire prévus au présent Article 13, mais si l'un des Bénéficiaires du Droit de Co-cession exerce ses droits au titre de l'Article 12 dans le cadre d'un Transfert, par la suite les Proposants seront en droit d'exercer leurs droits de cession obligatoire prévus au présent Article 13 à l'égard de tous les Bénéficiaires du Droit de Co-cession qui n'ont pas exercé leur droit au titre de l'Article 12.

#### 14. Droit de co-cession en cas de changement de contrôle

14.1 En dépit des dispositions de l'Article 13 ci-dessus, dans le cas où les Actionnaires Investisseurs décident de Transférer un certain nombre de Titres (et la proportion au pro-rata des Titres Loren), et si cela entraînerait que leurs droits de vote dans la Société tomberaient, au total (directement ou indirectement) en dessous de 50,01 % des droits de vote susceptibles d'être exercés lors d'une Assemblée Générale, tous les Actionnaires de catégorie A agissant conjointement auront le droit d'exiger des Actionnaires Investisseurs qu'ils conduisent l'acheteur à acquérir tous, et non pas une partie, des Titres (et tous les Titres Loren) qu'ils détiennent, aux mêmes termes et conditions que ceux bénéficiant aux Actionnaires Investisseurs. Chaque Actionnaire supportera une partie des frais raisonnables et justifiés engagés dans le cadre de ce Transfert proportionnellement aux produits payés à chaque Actionnaire du fait de la vente de ses Titres.

14.2 Afin de permettre aux Actionnaires de catégorie A d'exercer leur droit au titre du présent Article 14, les Actionnaires Investisseurs devront adresser au Représentant de catégorie A, par lettre recommandée, une notification détaillant l'offre proposée par l'acheteur (l'Offre), incluant le mode de Transfert, l'identité de l'acheteur proposé, le prix proposé et le mode de paiement, ainsi qu'une copie de l'Offre.

Si les Actionnaires de catégorie A souhaitent exercer leur droit prévu au présent Article 14, le Représentant de catégorie A doit, dans le délai de 10 (dix) Jours Ouvrables à compter de la réception de la lettre mentionnée dans le paragraphe précédent, informer les Actionnaires Investisseurs, par lettre recommandée, de sa décision portant sur le fait de savoir si les Actionnaires de catégorie A vont exercer ou non leur droit prévu l'Article 14.

(C) 14.3 Si les Actionnaires de catégorie A exercent leur droit au titre du présent Article 14, les Actionnaires Investisseurs ne pourront pas vendre tout ou partie de leurs Titres (et la proportion au pro-rata des Titres Loren) à l'acheteur proposé, à moins qu'ils ne vendent leurs Titres (et la proportion au pro-rata des Titres Loren) simultanément avec et aux mêmes termes, en particulier en ce qui concerne le prix, que les Actionnaires de catégorie A.

14.4 Dans un souci de clarté, il est précisé que les droits des Actionnaires de catégorie A au titre du présent Article 14 seront prioritaires sur les Articles 10.2, 10.5 et 12 et, si les Actionnaires de catégorie A exercent leurs droits au titre du présent Article 14, les Articles 10 et 12 ne seront pas applicables.

14.5 Les droits des Actionnaires de catégorie A au titre du présent Article 14 cesseront et ne seront plus applicables: (i) en cas de Cotation de la Société ou de toute société contrôlée, directement ou indirectement, par la Société, ou (ii) si les droits de vote des Actionnaires Investisseurs dans la Société tombent, au total, en dessous de 50,01 % du fait de toute augmentation de capital de la Société qui n'est pas souscrite par les Actionnaires Investisseurs.

14.6 Les Actionnaires de catégorie A seront en droit d'exercer leurs droits et attributions prévus au présent Article 14 tant qu'ils détiendront au total un pourcentage du capital social de la Société égal ou supérieur à 10 %.

#### 15. Option d'achat et option de vente en cas de violation de l'obligation de non-concurrence

15.1 En cas de violation d'un accord et/ou d'un engagement de non concurrence en vigueur auxquels la Société et les Actionnaires Concernés (ces derniers étant désignés par les Parties ayant une Obligation de Non-concurrence) sont parties, par une Partie ayant une Obligation de Non-concurrence (une Violation), alors les Actionnaires de catégorie B et les autres Parties ayant une Obligation de Non-concurrence qui sont encore des Actionnaires de catégorie A directs de la Société (ces Parties ayant une Obligation de Non-concurrence étant désignées ensemble avec les Actionnaires de catégorie B par les Bénéficiaires de l'Option d'achat) disposeront d'une option d'achat irrévocable et sans condition de tous (et pas moins de tous) les Titres et Titres Loren détenus par la Partie ayant une Obligation de Non-concurrence fautive (les Titres de Non-concurrence), laquelle aura l'obligation de les vendre (l'Option d'achat de Non-concurrence), pour un montant égal au plus bas des deux montants suivants: (i) le prix de souscription des Titres de Non-concurrence payé par la Partie ayant une Obligation de Non-concurrence fautive, et (ii) la Juste Valeur de Marché des Titres de Non-concurrence à la date de la Violation. Si la Partie ayant une Obligation de Non-concurrence fautive est soit M. Zappella et Mme Magro, M. Schmed, ou M. Zaccanti, les Bénéficiaires de l'Option d'achat auront le droit d'exercer, en sus de l'Option d'achat de Non-concurrence sur les Titres de Non-concurrence directement détenus par M. Zappella, M. Schmed ou M. Zaccanti (le cas échéant), l'Option d'achat de Non-concurrence sur tous (mais pas moins que tous) les Titres de Non-concurrence détenus respectivement par SPINWELF, ESCADOTE ou VALENS.

15.2 Si une Violation survient, tout Actionnaire qui a connaissance de la Violation, devra le notifier aux Actionnaires de catégorie B, aux Parties ayant une Obligation de Non-concurrence et à la Société dès que cela est raisonnablement possible.

15.3 L'Option d'achat de Non-concurrence peut être exercée sur tous, et pas moins que tous, les Titres de Non-concurrence par un quelconque Bénéficiaire de l'Option d'achat par notification écrite (la Notification de Non-concurrence) adressée à la Partie Ayant une Obligation de Non-concurrence fautive (et copie en est donnée aux autres Bénéficiaires de l'Option d'achat) au plus tard: (i) dans les 60 jours de la date à laquelle les Bénéficiaires de l'Option d'achat ont eu connaissance de la Violation, ou (ii) dans les 20 jours après la détermination de la Juste Valeur de Marché.

15.4 Si les Actionnaires de catégorie B et les autres Bénéficiaires de l'Option d'achat exercent l'Option d'achat de Non-concurrence, les Actionnaires de catégorie B seront en droit d'acheter 50 % des Titres de Non-concurrence (tels qu'ils pourraient être répartis entre eux par le Gestionnaire d'Actifs) et les autres Bénéficiaires de l'Option d'achat seront en droit d'acheter 50 % des Titres de Non-concurrence (proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société). Si les Actionnaires de catégorie B n'exercent pas leur Option d'achat de Non-concurren-

ce, les autres Bénéficiaires de l'Option d'achat auront le droit d'acheter (proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société) tous les Titres de Non-concurrence. De même, si aucune autre Partie Ayant une Obligation de Non-concurrence n'exerce son Option d'achat de Non-concurrence, les Actionnaires de catégorie B seront en droit d'acheter tous les Titres de Non-concurrence.

15.5 Le Gestionnaire d'Actifs a le droit de répartir les Titres de Non-concurrence entre les Actionnaires de catégorie B en notifiant cette répartition à la Partie Ayant une Obligation de Non-concurrence (copie en étant donnée à chaque autre Bénéficiaire de l'Option d'achat) dans les 7 (sept) jours à compter de la Notification de Non-concurrence.

15.6 Après que la Notification de Non-concurrence eu été donnée, la Partie Ayant une Obligation de Non-concurrence fautive vendra les Titres de Non-concurrence sans conditions aux Bénéficiaires de l'Option d'achat, lesquels les achèteront; l'achat et la vente seront achevés dans les 30 (trente) jours après que la Notification de Non-concurrence eu été donnée, aux date et heure raisonnables que les Actionnaires de catégorie B et la Partie Ayant une Obligation de Non-concurrence fautive conviendront ou, à défaut d'un tel accord, au siège social de la Société. La Partie Ayant une Obligation de Non-concurrence fautive s'engage à signer, remettre, endosser tout document, certificat, acte ou accord et à effectuer toutes les mesures nécessaires et opportunes pour Transférer intégralement tous les Titres de Non-concurrence aux Bénéficiaires de l'Option d'achat et pour faire produire leurs effets aux dispositions qui précèdent.

### **Gestion - Surveillance**

#### **16. Nomination et révocation des administrateurs**

16.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 (trois) Administrateurs, Actionnaires ou non de la Société, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) ans. Les Administrateurs de la Société peuvent être révoqués à tout moment et à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

16.2 Les Administrateurs sortants sont rééligibles.

16.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, démission ou un autre motif, les Administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

#### **17. Réunions du Conseil d'Administration**

17.1 Le Conseil d'Administration élit un président (le Président) parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire (le Secrétaire), administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes les assemblées d'Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée ou réunion.

17.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou, à défaut, par 2 (deux) autres membres du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf en cas d'urgence, lequel sera spécifié dans la convocation (auquel cas le délai de convocation sera d'1 (un) jour), ou sauf en cas d'accord préalable de tous les membres du Conseil d'Administration, le délai de convocation par écrit à chaque réunion du Conseil d'Administration sera d'au moins 5 (cinq) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre Administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un Administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins 2 (deux) Administrateurs participent à la réunion.

Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Administrateurs concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

17.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs exemplaires d'une même résolution et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

17.4 Un Administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les Actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur a eu un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où le quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputées valables.

Aucun contrat, ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans,

ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout Administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de déléguer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

#### 18. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

18.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président ou par 2 (deux) autres Administrateurs. Toutes les procurations y sont annexées.

18.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou par deux autres Administrateurs.

#### 19. Pouvoirs du Conseil d'Administration

19.1 Sauf en ce qui concerne l'Article 19.2, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

19.2 Les décisions portant sur les points mentionnés ci-après requièrent l'approbation de l'Assemblée Générale, sauf si elles s'inscrivent dans le cadre de la Transaction:

- (a) la vente, la location, l'échange, le transfert, la cession ou toute autre aliénation des actifs importants de la Société;
- (b) la conclusion d'une opération avec un dirigeant, un administrateur de la Société, ou leurs proches;
- (c) toute décision annulant ou refusant la reconduction d'une licence ou d'un agrément important nécessaire à l'activité de la Société;
- (d) le commencement:
  - (i) d'une procédure de faillite, d'une procédure d'insolvabilité, d'une liquidation volontaire ou judiciaire, d'un concordat préventif de faillite, d'un sursis de paiement, d'une procédure de gestion contrôlée, d'une action paulienne, d'un accord global avec les créanciers, d'une restructuration ou d'une procédure similaire affectant les droits des créanciers envers la Société; ou
  - (ii) toute procédure équivalente ou analogue d'après le droit du pays de toute autre entité dans laquelle la Société détient une participation;
- (e) tout emprunt de fonds (sauf auprès des Actionnaires et/ou des Actionnaires Investisseurs) tel que le montant total en principal (incluant toute prime exigible lors du remboursement définitif) impayé de toutes les sommes empruntées par la Société (sauf auprès des Actionnaires et/ou des Actionnaires Investisseurs) excéderait alors 1 million Euro;
- (f) toute décision qui engagerait la Société dans une activité substantiellement différente de l'activité d'acquisition de participations et d'administration, de gestion, de contrôle et de développement de ces participations;
- (g) la conclusion d'un accord dans des conditions autres que des conditions de pleine concurrence;
- (h) le fait d'encourir des dépenses en capital (sauf dans le cadre de l'achat et de la vente d'actions et/ou de participations) dont le montant total est supérieur à 1 million Euro par an (ou dont un élément individuel serait supérieur à 500.000 Euro par trimestre);
- (i) toute acquisition ou vente d'actions dans le capital d'une autre société;
- (j) sauf dispositions contraires des Statuts (et en particulier des Articles 5 et 7) et des termes et conditions des OC, tout(e) émission, réduction, remboursement, rachat, acquisition ou accord portant sur l'émission, le remboursement ou l'achat de tous Titres ou autres éléments du capital de la Société ou des droits de toute sorte convertibles ou échangeables contre des Titres (à l'exception de toute émission en application des dispositions de toute convention d'investissement ou convention similaire (le cas échéant) à laquelle les Actionnaires et la Société sont ou pourront être parties);
- (k) tout changement des réviseurs et/ou des comptables externes de la Société (s'ils sont différents);
- (l) tout transfert, concession de licence sur, cession ou fusion de tout ou partie des activités de la Société - étant entendu que cela inclut sans limitation tous les actifs (et droits aux et sur les actifs), tous les éléments de passif et le goodwill de la Société - survenant en dehors du cours normal de l'activité;
- (m) l'octroi de garanties et d'indemnités à tout tiers ou la création de gages, de charges ou d'autres sûretés sur les actifs de la Société;
- (n) l'approbation de, la conclusion de, la modification de ou la renonciation à tout pacte d'actionnaires ou accord similaire et des documents s'y rapportant (le cas échéant) qui peuvent être conclus des Actionnaires et la Société ou auxquels la Société pourra être partie; et
- (o) l'aliénation (et les négociations portant sur cette aliénation) des Titres dans le cadre d'une Cotation.

#### 20. Délégation de pouvoirs et représentation de la société

20.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à 1 (un) ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

20.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à 1 (un) ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

20.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs, ou les signatures conjointes ou la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

#### 21. Indemniation

La Société peut indemniser tout Administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle/lequel il pourrait être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou directeur de la

Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté pour les affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation ne sera seulement réglée que pour les sujets couverts par le règlement amiable et pour lesquelles la Société a obtenu l'avis d'un conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses obligations de la manière visée ci-dessus. Le droit d'indemnisation susmentionné n'exclut pas les autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

#### 22. Réviseurs d'entreprise

22.1 La révision des comptes annuels de la Société est confiée à 1 (un) ou plusieurs réviseurs d'entreprise, nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder 6 (six) ans.

22.2 Le(s) réviseur(s) d'entreprise sont rééligibles et révocables à tout moment.

### **Assemblées Générales des Actionnaires**

#### 23. Pouvoirs de l'Assemblée générale

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les Statuts.

#### 24. Assemblées générales des actionnaires

24.1 L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation, le 30 juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier Jour Ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

24.2 D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

#### 25. Assemblées, procédure et vote

25.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par 2 (deux) Administrateurs agissant conjointement.

Le Conseil d'Administration devra convoquer l'Assemblée Générale conformément à l'Article 70 de la Loi sur les Sociétés.

Un Actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence permettant aux personnes participant à cette Assemblée Générale de s'entendre mutuellement. Dans ce cas, l'Actionnaire concerné sera considéré avoir pris part à cette Assemblée Générale comme s'il avait été présent en personne. Toute Assemblée Générale à laquelle un ou des Actionnaires ont pris part par téléphone ou vidéo conférence sera considérée comme une assemblée ayant été tenue au Luxembourg si au moins un des Actionnaires est physiquement présent au Luxembourg et si la conférence est initiée à partir du Luxembourg. Une Assemblée Générale peut valablement se tenir par téléphone ou vidéo conférence à condition que les Actionnaires soient en mesure de s'entendre mutuellement et de prendre part aux délibérations de l'Assemblée Générale.

25.2 Les convocations aux Assemblées Générales sont envoyées par lettre recommandée, fax ou télex avec un préavis d'au moins 8 (huit) jours. Le délai de convocation commence à courir le jour suivant l'envoi de la convocation par le Conseil d'Administration. Le jour de tenue de l'Assemblée Générale n'est pas pris en compte dans le calcul du délai de convocation. Toute convocation à une Assemblée Générale doit indiquer le lieu, l'heure et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

25.3 Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale en nommant par écrit, ou par fax, câble, télégramme ou télex, une autre personne, Actionnaire ou non, en qualité de mandataire.

Le Conseil d'Administration fixera les autres conditions requises pour prendre part à une Assemblée Générale.

25.4 Chaque action donne droit à une voix. Le quorum requis pour qu'une Assemblée Générale soit valablement tenue est atteint seulement si les Actionnaires détenant au moins 50 % du capital souscrit sont présents. Sauf dispositions contraires de la loi, les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront valablement adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents et votants.

25.5 Avant de commencer les délibérations, le Président de l'Assemblée Générale nomme un Secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le Président, le Secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

25.6 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout Actionnaire qui en fait la demande.

25.7 Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions qu'ils détiennent devra être signée par chacun des Actionnaires ou leurs mandataires afin d'entrer à l'Assemblée Générale.

25.8 Cependamment et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par 2 (deux) autres Administrateurs.

### **Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

#### 26. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

#### 27. Comptes annuels

27.1 Chaque année, à la clôture de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.



27.2 Le Conseil d'Administration soumet au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle le bilan et le compte de profits et pertes, conjointement avec son rapport et les documents y afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur externe, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

27.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport des réviseurs ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société quinze jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents seront à la disposition des Actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### 28. Répartition des bénéfices

28.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

28.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de 5 % à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

28.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

28.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et aux dates déterminés par le Conseil d'Administration.

28.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

28.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

#### 29. Dissolution

La Société peut être dissoute conformément aux Articles 1865 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

#### 30. Liquidation

Si l'objet social décrit à l'Article 4 des Statuts ne peut être réalisé, la Société sera automatiquement liquidée. Le Conseil d'Administration agira en tant que liquidateur et prendra l'ensemble des mesures nécessaires à la liquidation de la Société conformément aux Articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés.

### Disposition générale

#### 31.

Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront résolues conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

#### Définitions

##### Délai d'Acceptation

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(b)10.3(b).

##### Actionnaire Minoritaire en Droit de Percevoir une Distribution Supplémentaire

désigne les actionnaires minoritaires de SAECO USA Inc., SAECO FRANCE S.A., SPIDEM S.p.A, SAECO IBERICA S.A., SAECO AUSTRALIA PTY Ltd. et SAECO CANADA LTEE dans lesquelles SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (ou une entité découlant de sa fusion avec une autre société) détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote.

##### AURA

désigne AURA CONSULTING S.r.l., société à responsabilité limitée constituée selon le droit italien, ayant son siège social à Via Lorenzini 14, Porretta Terme (Bo), immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Bologne, code fiscal 02410491209

##### Banque

désigne les banques fournissant le financement, les fonds et/ou des garanties à une ou plusieurs sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect, aux fins de la présente Transaction.

##### Bénéficiaires

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.2(a).

##### Obligations

désigne les obligations nominatives portant intérêts, émises par la Société et souscrites par SPINWELF, ESCADOTE et M. Zaccanti.

##### Violation

a le sens qui lui est donné par l'Article 15.115.1.

##### Jour Ouvrable

désigne un jour (à l'exclusion des samedis et dimanches) pendant lequel les banques sont habituellement ouvertes à Milan et à Luxembourg dans le cadre de leurs activités bancaires ordinaires.

##### Bénéficiaires de l'Option d'Achat

a le sens qui lui est donné par l'Article 15.1

##### OC

désigne les obligations convertibles que la Société peut périodiquement émettre.

##### Représentant de catégorie A

désigne M. Zappella, étant le représentant des Actionnaires de catégorie A, qui peut être remplacé par M. Schmed ou M. Zaccanti sur vote favorable de 50,01 % des Actionnaires de catégorie A de la Société et avec l'accord du Gestionnaire d'Actifs.

Actionnaires de catégorie A

désigne les détenteurs d'actions de catégorie A dans la Société.

Actionnaires de catégorie B

désigne les détenteurs d'actions de catégorie B dans la Société.

Loi sur les Sociétés

désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Personne ayant une Obligation de Cession

a le sens qui lui est donné par l'Article 13.1.

ESCADOTE

désigne ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS Lda, société constituée d'après le droit de Madère (Portugal), ayant son siège social à Madère (Portugal), Avenida do Infante 50, 9000 Funchal, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madère sous le numéro 03123 NIPC 511098847.

Expert

désigne une banque d'investissement indépendante et internationale choisie entre MEDITBANCA, GOLDMAN SACHS, LAZARD, JP MORGAN, BNP PARIBAS, ROTHSCHILD, CSFB, MORGAN STANLEY, MCC, UBS WARBURG par les Actionnaires de catégorie B et aussi via le Gestionnaire d'Actifs et les Actionnaires de catégorie A, ou en l'absence d'un tel accord, choisie parmi les banques listées ci-dessus par le Président ou le Vice-président de l'Ordre luxembourgeois des Experts-comptables sur première demande d'une partie de procéder ainsi.

Juste Valeur de Marché

désigne la juste valeur de marché des Titres déterminée, à moins qu'elle ne soit convenue par les parties concernées, par l'Expert comme suit:

(a) la décision de l'Expert sera définitive et liera les parties (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste);

(b) l'Expert déterminera la Juste Valeur de Marché en vertu des critères périodiquement arrêtés entre le Représentant des Actionnaires de catégorie A, les Actionnaires de catégorie B et la Société, dans les 30 (trente) jours à compter de sa nomination et devra notifier sa décision aux Actionnaires de catégorie B, aussi via le Gestionnaire d'Actifs et les autres parties intéressées;

(c) l'Expert pourra avoir accès à tous les documents comptables ou autres documents pertinents de la Société, sous réserve de dispositions de confidentialité.

Sauf dispositions expresses contraires, les commissions, frais et dépenses de l'Expert devront être supportés par l'Actionnaire dont les Titres et autres titres font l'objet d'un Transfert.

Première Notification

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.1(b).

Première Offre

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.1(b).

Délai de la Première Offre

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.1(b).

Assemblée Générale

désigne l'assemblée générale des Actionnaires.

GIANO

désigne GIANO S.r.l., société à responsabilité limitée constituée d'après le droit italien, ayant son siège social à Via Emilia Est 18/2, Modène (Mo), immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Modène, code fiscal 02888410368.

Héritier

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(a).

Gestionnaire d'Actifs

désigne PAI partners, société constituée selon le droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002, Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414946913.

Actionnaire Investisseur

désigne tout Actionnaire de catégorie B et les investisseurs dont les noms figurent ci-dessous:

PAI EUROPE III - A FCPR; PAI EUROPE III - B FCPR; PAI EUROPE III - C FCPR; PAI EUROPE III - D FCPR; PAI EUROPE III - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier) tous agissant par leur Société de Gestion, PAI Partners S.A.S, (ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France);

PAI EUROPE III - A; PAI EUROPE III - B; PAI EUROPE III - B2; PAI EUROPE III - B3; PAI EUROPE III - B4; PAI EUROPE III - B5; PAI EUROPE III - B6; PAI EUROPE III - B7; PAI EUROPE III - B8; PAI EUROPE III - C; PAI EUROPE III - C2, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner) PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey GY1 3ZD; et

SEI LP et SEI II LP, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner) PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED, une limited company de Guernsey, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD.

Cotation

désigne la cotation initiale, notamment via l'introduction en bourse des Actions sur une bourse ou un autre système de cotation ou la possibilité que ces actions soient échangées sur une quelconque bourse de valeurs sur laquelle ces actions peuvent être librement négociées et l'agrément portant sur cette possibilité de négociation prenant effet, que cette cotation soit effectuée via une émission primaire ou secondaire, un placement ou d'une autre manière.

## LOREN

désigne LOREN S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 89.679.

## Titres Loren

désigne les actions de toute catégorie et les obligations convertibles de toute catégorie émises par LOREN, sauf une action détenue par CHAPEL, S.à r.l.

## M. Muttoni

désigne Mario Muttoni, né à Porlezza (Como) le 20 octobre 1944, résidant à Porlezza (Como), Via Cini 6, code fiscal MTTMRA44R20G889T

## M. Schmed

désigne Arthur Schmed, né à Rueti (Suisse) le 7 février 1947, résidant à Duernten (Suisse), Langruetistrasse 4, code fiscal SCHRHR47B07Z133U.

## M. Venturi

désigne Roberto Degli Esposti Venturi, né à Granaglione (Bologne) le 31 août 1956, résidant à Porretta Terme (Bologne), Via Lorenzini 14, code fiscal DGLRRT56M31E135R.

## M. Zaccanti

désigne Giovanni Zaccanti, né à Gaggio Montano (Bo), Italie, le 8 août 1949, résidant à Gaggio Montano (Bo), Italie, Via Roma 6, code fiscal ZCCGNN49MO8D847L.

## M. Zappella

désigne Sergio Zappella, né à Gazzaniga (Bergamo) (Italie) le 5 mars 1941, résidant à Gabba di Lizzono, Belvedere, Bologne, code fiscal ZPPSRG41CO5D952F.

## Mme Magro

désigne Gloria Magro, née à Ormelle (Treviso), le 24 avril 1943, résidant à Gabba di Lizzono, Belvedere, Bologne (Italie), code fiscal MGRGLR43D64G115J.

## Option d'Achat de Non-concurrence

a le sens qui lui est donné par l'Article 15.1.

## Notification de Non-concurrence

a le sens qui lui est donné par l'Article 15.2.

## Titres de Non-concurrence

a le sens qui lui est donné par l'Article 15.1.

## Notification

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(a)10.3(a).

## Offre

a le sens qui lui est donné par l'Article 14.214.2.

## Destinataires de l'Offre

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.5(a) 10.5(a).

## Lettre de Prémption

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(b).

## Proposants

a le sens qui lui est donné par l'Article 13.1.

## Actionnaires Concernés

désigne ESCADOTE, VALENS, SPINWELF, M. Schmed, M. Zaccanti et M. Zappella et Mme Magro.

## Cédant Concerné

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.2(a)10.2(a).

## Titres

désigne tous les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B, les Actions Ordinaires, les warrants, les obligations, les droits de souscription préférentiels, les options ou autres instruments émis à ce jour ou qui seront émis à l'avenir par la Société donnant accès ou qui peuvent donner accès à son capital social et les OC, les Obligations, les private equity certificates de la Société, de toute nature, émis à ce jour ou qui seront émis par la Société.

## Vendeur

a le sens qui lui est donné par l'Article 12.112.1.

## Actionnaires

désigne l'un quelconque des actionnaires et tous les actionnaires de la Société quelle que soit la catégorie d'Actions qu'ils détiennent.

## Actions

désigne l'une quelconque des actions et toutes les actions de la Société, quelle que soit la catégorie spécifique d'actions.

## SPINWELF

désigne SPINWELF COMERCIO INTERN. Lda., société constituée d'après le droit de Madère (Portugal), ayant son siège social à Madère (Portugal), Avenida Arriada 303H, 9000 Funchal, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madère sous le numéro 02536 NIPC 511089082.

## Investisseur Syndicat

a le sens qui lui est donné par l'Article 9.69.6.

## Bénéficiaires du Droit de Co-cession

a le sens qui lui est donné par l'Article 12.112.1.

**Transaction**

désigne l'un ou l'ensemble des éléments suivants: (A) l'acquisition de SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (Saeco), la mise en uvre consécutive de cette opération, via, entre autres, l'offre publique d'achat obligatoire, l'offre publique d'achat résiduelle, la cession forcée et la liquidation et le paiement aux actionnaires minoritaires de SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. s'ils exercent leur droit de retrait en cas de fusion de cette société, (B) la souscription et le paiement, par toute filiale directe ou indirecte de la Société, d'obligations subordonnées à des warrants qui peuvent être émises en faveur des actionnaires de cette filiale suite au retrait de la cotation de Saeco, (C) le remboursement anticipé des Obligations conformément à leurs termes et conditions, (D) l'adoption et la mise en place d'un plan d'encouragement des cadres (y compris toute augmentation de capital y relative), (E) la mise en uvre des accords signés avec les Banques (incluant, entre autres, l'émission de warrants par toute filiale directe ou indirecte de la Société, la vente de ces warrants aux Banques, la conversion de ces warrants), ou (F) toute conversion en actions des OC, conformément à leurs termes et conditions respectifs.

**Transfert**

désigne tout transfert ou aliénation de quelque nature que ce soit et par tout moyen, que ce soit une vente, une cession, un apport en nature, une succession, une donation, une fusion, un échange ou d'une autre manière.

**Cédant**

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.5(a).

**Actifs Transférés**

a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(a)10.3(a).

**VALENS**

désigne VALENS S.r.l., société à responsabilité limitée constituée selon le droit italien, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Modène, avec le code fiscal 02888420367

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 6.000,-.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française et à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux représentants des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: B. Beerens, O. Wuidar, A. Armstrong, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 avril 2004, vol. 427, fol. 34, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 avril 2004.

H. Hellinckx.

(034762.3/242/2232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**VALLE SERENA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.423.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VAL SER S.r.l. in liquidazione, ayant son siège social à Rome, Via del Nuoto 11, (Italie), constituée suivant acte reçu par Maître Ottavio Bastrenta, notaire de résidence à Aoste (Italie), en date du 31 mars 1981,

inscrite au registro delle Imprese à Rome sous le numéro 00362350076, R.E.A. 993119 code fiscal 0036250076.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de deux millions soixante-cinq mille huit cent vingt-huit euros (EUR 2.065.828,-) est détenue par:

a.- S.I.T.A.V SOCIETA INTERVENTO TURISTICO ALBERGHIERO VALDOSTANO S.p.A., ayant son siège à Corso Teresio Borsalino, 54, I-15 100 Alessandria, à concurrence d'un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante et onze euros (EUR 1.549.371,-), représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

b.- Monsieur Franco Chamonal, demeurant à Via del Carmine, 11, Torino (Italie), à concurrence de cinq cent seize mille quatre cent cinquante-sept euros (EUR 516.457,-), représentant vingt-cinq pour cent (25%) du capital social.

II.- Que l'assemblée tenue en Italie dont question ci-après a été convoquée par lettre recommandée envoyée en date du 16 octobre 2003.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que soixante-quinze pour cent (75%) du capital social représentée à la présente présente assemblée.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 octobre 2003 qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Décharge au liquidateur.

4.- Modification de la dénomination en VALLE SERENA, S.à r.l.

5.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 447,- pour le porter de son montant d'après les avoirs nets de EUR 12.053,- à EUR 12.500,- sans création de parts sociales nouvelles.

6.- Décision que le capital social sera divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

7.- Approbation du rapport du réviseur.

8.- Refonte des statuts en vue de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise.

9.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

10.- Nomination d'un gérant de la société devenue luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par devant Maître Mario Enzo Romano, notaire de résidence à Rome, en date du 31 octobre 2003, que le siège de la société VAL SER S.r.l. in liquidazione, est transféré de Rome, Via del Nuoto 11, (Italie) à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg. La société en liquidation est soumise au droit luxembourgeois.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 octobre 2003, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner entière décharge au liquidateur de la société.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de VAL SER S.r.l. in liquidazione en VALLE SERENA, S.à r.l. en liquidation.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le rapport du réviseur H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, daté du 18 novembre 2003.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant de l'actif net de la société au 31 octobre 2003 n'est pas inférieur à EUR 12.053,-.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

#### *Sixième résolution*

L'actif net de la société étant évalué à la somme de douze mille cinquante-trois euros (EUR 12.053,-), l'assemblée constate le versement de la somme de quatre cent quarante-sept euros (EUR 447,-) pour aboutir à un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

L'assemblée constate que ce versement a été fait par les associés de la société, au prorata de leur participation antérieure dans le capital social.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide que le capital social au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sera représenté par cent vingt-cinq (125,-) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le nom de la société est VALLE SERENA, S.à r.l., en liquidation.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des gérants.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social ou pouvant en faciliter la réalisation ou l'extension que ce soit à Luxembourg ou ailleurs dans le monde.

**Art. 4.** La société est établie pour une durée illimitée.

#### **Titre II.- Capital social - Apports - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-). Il est représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- S.I.T.A.V. SOCIETA INTERVENTO TURISTICO ALBERGHIERO VALDOSTANO S.p.A, ayant son siège à Corso Teresio Borsalino, 54, I-15 100 Alessandria, quatre-vingt-quatorze parts sociales . . . . .	94
2.- Monsieur Franco Chamonal, demeurant à Via del Carmine, 11, Torino (Italie), trente et une parts sociales . . . . .	31
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les droits et obligations attachés à une part sociale suivent le titre en quelque main qu'il passe. La possession d'une part sociale emporte adhésion aux statuts sociaux et aux décisions des associés.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale pour l'exercice des droits qui y sont attachés.

#### **Titre III.- Gérance et Surveillance**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Les associés fixent le nombre de gérants. Les gérants sont nommés, suspendus de leurs fonctions et révoqués par les associés.

Chacun des gérants a pouvoir pour prendre tous actes d'administration et de disposition sous réserve des restrictions prévues par la loi et les présents statuts. Il peut donner des mandats spéciaux pour des actes déterminés.

Les gérants peuvent nommer des directeurs ou employés et déterminer leurs fonctions et pouvoirs, ainsi que leur autorisation à représenter la Société. La société sera engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant qui n'aura pas à justifier de ses pouvoirs ou autorisations.

Au cas où une personne morale est gérant, la Société est engagée par la signature de la personne qui a pouvoir d'engager la personne morale.

Au cas où tous les gérants ou l'unique gérant sont absents ou dans l'impossibilité d'agir, les associés sont temporairement chargés de la gestion et représentent la société dans tous les actes juridiques et autres.

En cas d'opposition d'intérêts entre la société et un des gérants, la société sera représentée par le ou les autres gérants s'il y en a plusieurs; elle sera représentée par les associés s'il y a seulement un gérant ou s'il y a opposition d'intérêts entre la Société et tous les gérants.

**Art. 10.** Les associés peuvent confier la surveillance de la société à un ou plusieurs commissaires.

#### **Titre IV.- Décisions des associés et assemblées générales**

**Art. 11.** Les associés prennent leurs décisions en assemblée générale ou, si tous les associés sont d'accord, par simple décision écrite. Toute décision doit être approuvée par les associés représentant la majorité des parts sociales. Les assemblées générales sont convoquées par les gérants.

Les modifications des statuts devront être approuvées par les associés représentant les trois quarts des parts sociales.

#### **Titre V.- Inventaire - Bilans - Répartitions de bénéfices - Réserves**

**Art. 12.** L'exercice social coïncide avec l'année calendrier.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les écritures de la Société sont arrêtées et les gérants dressent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes et le rapport des gérants sont soumis à l'approbation des associés.

Ceux-ci peuvent en prendre connaissance au siège social et obtenir copie à leurs frais.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net à déterminer conformément aux principes comptables généralement admis, il est prélevé annuellement cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire, lorsque cette réserve atteindra un dixième du capital social. Il reprendra cours si cette réserve venait à être entamée.

Le surplus demeurera à la disposition des associés qui en détermineront souverainement l'affectation tant en ce qui concerne le dividende que les mises en réserve et reports à nouveau.

#### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société pour quelque cause que ce soit et à n'importe quel moment les associés désignent un ou plusieurs liquidateurs, déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments, et fixent la méthode de liquidation. A défaut de décision prise à cet égard par les associés, les gérants en fonction sont considérés comme liquidateurs.

**Art. 15.** Le produit net de la liquidation, après apurement des charges passives, sera réparti en parts égales entre toutes les parts sociales.

##### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Paolo Papalardo Firmaturi, né à Rome, le 18 décembre 1926, demeurant à Via Antonio Serra 47/A, I-00191 Rome.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

##### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour une durée indéterminée aux fonctions de seul et unique gérant de la société VALLE SERENA, S.à r.l., prédésignée, devenue luxembourgeoise, Monsieur Salvatore Monaco, né à Noto (Italie), le 22 mai 1949, demeurant à Via Contrada Facolnara SNC, 96017 Noto (Italie).

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Schieres, R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2004, vol. 426, fol. 54, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 février 2004.

*H. Hellinckx.*

(033959.3/242/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2004.

#### **DIGITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.825.

#### DISSOLUTION

##### *Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DIGITAL HOLDINGS S.A., en liquidation, tenue à Luxembourg en date du 27 mars 2004, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Après prise de connaissance par l'assemblée du rapport du commissaire vérificateur à la liquidation, le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation ont été approuvés.

2) Décharge pleine et entière a été donnée au liquidateur et au commissaire vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat.

3) La liquidation de la société a été clôturée.

4) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05204. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(034517.3/317/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.407.

L'an deux mille quatre, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée ITALFRANCE MODA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.407,

constituée par acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 30.544, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 15 décembre 2003, en voie de publication au Mémorial C,

avec un capital social actuel de EUR 15.728.170 (quinze millions sept cent vingt-huit mille cent soixante-dix Euro), représenté par 1.572.817 (un million cinq cent soixante-douze mille huit cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Audia, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Cristobalina Moron, employée Privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. En vue de compenser partiellement des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003, réduction et augmentation de capital d'un même montant par la réduction et l'augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement en espèces.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale, en vue de compenser partiellement des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003,

décide de réduire et d'augmenter le capital social d'un même montant au moyen de la réduction et de l'augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros) étant faite pour compenser des pertes constatées à concurrence d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2003;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros) étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence savoir FERRAGAMO FINANZIARIA spa avec siège social à Florence et FERRAGAMO INTERNATIONAL B.V. avec siège social à Amsterdam, ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Monsieur Ferdinando Cavalli et Madame Cristobalina Moron, préqualifiés, en vertu de deux procurations annexées à la susdite liste de présence,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par un versement en espèces de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros), ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.



La preuve de l'existence des pertes reportées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 6.800.000 (six millions huit cent mille Euros) ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 24 mars 2004, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 5.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Cavalli, D. Audia, C. Moron, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, vol. 143S, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

J. Delvaux.

(034617.3/208/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

### **ITALFRANCE MODA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 56.407.

L'an deux mille quatre, le trente et un mars à 17.00 heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée ITALFRANCE MODA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.407,

constituée par acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, le 25 septembre 1996, publié au Mémorial C de 1996, page 30.544, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date de ce jour et avant les présentes,

avec un capital social actuel de EUR 15.728.170 (quinze millions sept cent vingt-huit mille cent soixante-dix Euro), représenté par 1.572.817 (un million cinq cent soixante-douze mille huit cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Audia, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Cristobalina Moron, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. En vue de compenser partiellement des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003, réduction et augmentation de capital d'un même montant par la réduction et l'augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes, l'augmentation de capital étant à souscrire par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues et à libérer entièrement par l'incorporation au capital des réserves indisponibles d'un montant de EUR 6.500.000.

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale, en vue de compenser partiellement des pertes réalisées au 31 décembre 2003 à concurrence d'un montant de EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille Euros) sur le vu du bilan de la société relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2003,

décide de réduire et d'augmenter le capital social d'un même montant au moyen de la réduction et de l'augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes,

la réduction de capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille Euros) étant faite pour compenser des pertes constatées à concurrence d'un même montant figurant au bilan clos au 31 décembre 2003;

et l'augmentation de capital d'un même montant de EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille Euros) étant souscrite par les anciens actionnaires de la société au prorata des actions détenues, savoir FERRAGAMO FINANZIARIA SpA avec siège social à (I) Florence, et FERRAGAMO INTERNATIONAL B.V. avec siège social à (NL) Amsterdam plus amplement renseignés sur la prédite liste de présence, ici représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par Monsieur Ferdinando Cavalli et Monsieur Dominique Audia, préqualifiés, en vertu de 2 procurations annexées à la susdite liste de présence,

et libérées entièrement par ces mêmes actionnaires au prorata des actions détenues dans la société, par l'incorporation au capital social d'une créance renseignée dans les comptes annuels sous le poste réserves indisponibles, jusqu'à concurrence de EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille Euros).

La preuve de l'existence de la susdite créance susceptible d'être intégrée au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par un rapport d'un réviseur d'entreprises, savoir la société COMPAGNIE DE REVISION S.A., avec siège social à Luxembourg,

lequel rapport daté du 31 mars 2004 conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins à l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes de ITALFRANCE MODA S.A. à réaliser en contrepartie.»

Le susdit rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties comparantes, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La preuve de l'existence des pertes reportées au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 6.500.000 (six millions cinq cent mille Euros) ayant été donnée au notaire instrumentaire par la production des comptes annuels de la société au 31 décembre 2003, dûment approuvés par l'assemblée générale annuelle en date du 24 mars 2004, et dont une copie est jointe en annexe au présent acte,

Suite à la présente opération d'assainissement l'article 5 relatif au capital social de la société reste inchangé.

*Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant au moins approximatif, des frais dépenses rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à EUR 5.300,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Cavalli, D. Audia, C. Moron, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2004, vol. 143S, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

J. Delvaux.

(034618.3/208/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2004.

**SHELL TREASURY LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 1.000.000,- EUR.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 97.745.

—  
EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2004, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Marc Brykman, administrateur de société, demeurant 8, avenue Emile De Mot, 1000 Bruxelles, Belgique.
- M. Frédéric Marret, administrateur de société, demeurant 33, Old Church Street, SW3 DN5 Londres, Grande-Bretagne.
- M. Pierre Cambresier, administrateur de société, demeurant 11, boulevard de la Dodaine, 1400 Nivelles, Belgique.

- M. Patrick Ellingsworth, administrateur de société, demeurant 55, Ebury Street, SW1 0PA Londres, Grande-Bretagne.

- Mme Laurence Macors, comptable, demeurant 21, rue de Launoy, 6769 Meix devant Virton, Belgique.

Pour SHELL TREASURY LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034177.3/267/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**PRO-INTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nothomb.

R. C. Luxembourg B 88.507.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, en date du 29 juillet 2002, publié au Mémorial C no 1429 du 3 octobre 2002, modifiée pardevant M<sup>e</sup> Marc Lecuit notaire alors de résidence à Redange en date du 21 novembre 2002, acte publié au Mémorial C no 5 du 3 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2004, réf. LSO-AP04666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour PRO-INTER S.A.

KPMG EXPERTS COMPABLES, S.à r.l.

Signature

(034214.3/537/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**FIRST ALLIANCE TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Capital social: 30.986,69 EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 38.031.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 8 janvier 2004 que la démission de M. Dirk C. Oppelaar en tant qu'administrateur avec effet au 25 novembre 2003 et celle de M. Henk Lokin en date du 8 janvier 2004 est acceptée.

M. Bart Zech, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et M. Carlo Roelofs ont été nommés nouveaux administrateurs avec effet respectivement au 25 novembre 2003 et au 8 janvier 2004, ils termineront le mandat de leur prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2009.

Luxembourg, le 8 janvier 2004.

R. P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034218.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**AU VIEUX TONNEAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3501 Dudelange, 38, rue Aloyse Kayser.

R. C. Luxembourg B 66.345.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2003*

1. L'associé révoque M. Antoine Luciani de son mandat de gérant technique avec effet au 3 février 2003. L'associé ne lui accorde pas décharge pour l'exercice de son mandat de la date de sa nomination à ce jour.

2. L'associé accepte la démission de M. Rizk Mouwannes de son mandat de gérant administratif et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

3. L'associé nomme Mme Paula Kallas, résidant au 38, rue Aloyse Kayser à Dudelange en qualité de gérante unique de la société.

Dans le cadre de son mandat elle pourra engager la société par son unique signature.

4. L'associé décide de transférer le siège social de la société au 38, rue Aloyse Kayser L-3501 Dudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05513. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034535.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**BIG ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 91.892.

In the year two thousand four, on the twenty-fifth of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BIG ROCK INTERNATIONAL S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Aire de Capellen, L-8309 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a notarial deed of 27 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 347 of 1st April 2003 and entered in the Luxembourg Company Register, Section B, number 91.892. The articles of association of the Company have been amended for the last time following a notarial deed of 27 August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 974 of 22 September 2003.

The meeting is declared open with Mr Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, residing in Luxembourg as secretary.

The meeting elected Ms. Joanna Pecelik, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To transfer the registered office of the Company from its present address Aire de Capellen, L-8309 Capellen to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2 To amend article 2 of the articles of incorporation of the Company to reflect the above transfer of registered office.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company from its present address Aire de Capellen, L-8309 Capellen to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend article 2, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company to reflect the above referred to transfer of registered office, which article 2, first paragraph, will from now on read as follows:

**Art. 2 (first paragraph).**

«The registered office of the Company is in the city of Luxembourg.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq mars,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de BIG ROCK INTERNATIONAL S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à Aire de Capellen, L-8309 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant notarié en date du 27 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 du 1<sup>er</sup> avril 2003 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 91.892. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 974 du 22 Septembre 2003 .

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Schmit, avocat, demeurant à L-1734 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Joanna Pecelik, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale a pour

*Ordre du jour:*

1 Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle Aire de Capellen, L-8309 Capellen à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2 Modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de rendre compte du transfert du siège social ci-dessus.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) Que la présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle Aire de Capellen, L-8309 Capellen au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 2, premier alinéa, des statuts de la Société afin de rendre compte du transfert de siège auquel il est référé ci-dessus, lequel article 2, premier alinéa, sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 2 (premier alinéa).**

«Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.M. Schmit, J. Pecenik, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2004, vol. 883, fol. 87, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2004.

*J.-J. Wagner.*

(034304.3/239/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**BIG ROCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 91.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2004.

*J.-J. Wagner.*

(034308.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**INVIREX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 37.969.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 avril 2004, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur René Schmitter, Administrateur de sociétés, avec effet immédiat.

Sont élus et réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.  
Luxembourg, le 28 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034252.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**CASTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 45.716.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 février 2004, que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur Mattia Malacalza, Administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse),
- Monsieur Roberto Galeri, Administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse),

ont été réélus Administrateurs pour une durée de une année, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant à Luxembourg, a été élu Administrateur pour la même période en remplacement de Monsieur René Schmitter, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02889. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034254.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**MULTIPLEX INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 65.419.

—  
EXTRAIT

- Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 15 avril 2004 de prendre acte de la démission avec effet immédiat de Maître Philippe Morales, Maître Charles Duro et Monsieur Piercarlo Caroli.

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Jean Hoffmann
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Andrea Dany
- Madame Nicole Thommes
- Monsieur Rudy Cereghetti

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

- Il résulte que la société STARNET CONSULTING UK LIMITED - ayant son siège social London (UK) est nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement de la FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2005.

- L'Assemblée Générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la société du 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP05205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034521.3/317/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**CREFINA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 5.112.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04980, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

*Administrateur*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. Patteet

*Administrateur-délégué*

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

*Administrateur*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

(034310.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**AFI FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 38.582.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

*Administrateur*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. Patteet

*Administrateur-délégué*

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

*Administrateur*

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

(034313.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**SAES GETTERS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 55.526.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2004.

Signature.

(034537.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**FUENTESANCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 88.372.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 avril 2004 que:

- Maître Geert de Neef a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Le poste reste vacant.

- la société EUROTRUST, ayant son siège au L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, a été révoquée de ses fonctions de commissaire aux comptes et décharge lui a été donnée pour l'exercice de son mandat.

- la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège au L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été nommée commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2008.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2004, réf. LSO-AP04865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034559.3/304/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

**NICHIDO INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 25.701.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Munsbach, le 14 avril 2004.

Signature.

(034547.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**GLOBAL FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 44.983.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Munsbach, le 14 avril 2004.

Signature.

(034548.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---

**IWA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 83.416.

*Extraits de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2004*

Les actionnaires de la société IWA S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Il a été décidé:

M. Robert Langmantel, L-Frisange, comme Administrateur-Délégué,

M. Dieter Feustel, Luxembourg et M. Michel Vandevijver, B-Arlon,

sont nommés administrateurs en remplacement de M. Jean Neumann, L-Strassen, Mme Michèle Hary-Schumacher, L-Elvange et Mme Monique Kiefer, L-5612 Mondorf-les-Bains. Ils continueront ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

L'assemblée donne entière décharge aux administrateurs sortants pour leur mandat.

FIDES INTER-CONSULT S.A., Experts-Comptables, domiciliée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de CONFIDENCIA-DAGEST, S.à r.l. domiciliée à L-5612 Mondorf-les-Bains, 24, avenue François Clement; elle continuera ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

L'assemblée donne entière décharge aux commissaire aux comptes sortant pour son mandat.

Luxembourg, le 27 avril 2004.

IWA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2004, réf. LSO-AP05394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034529.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2004.

---